



## CONSEIL COMMUNAL D'ÉPALINGES

### PROCÈS-VERBAL – 1/2024

Séance ordinaire du 6 février  
à la Salle des spectacles

Présidence : **Mme Anne-Marie FISCHER**

Membres présents :	65
Membres absents excusés :	15
Membres non excusés :	<u>00</u>
Effectif total :	80

Absents excusés : Mmes Paulette DE VRIEZE STAN, Gabrielle GAROFLID, Vânia LUIS FRANCISCO, Laoreta HALILI, Noémie NEUMANN DONEGANI, Linn THOREAU MARGOT et MM. Laurent BALSIGER, Adame BIRUK, Guy CHASSANG, Ernest CORBAZ, Michael CROTTAZ, Guillaume GRAF, Amine LARHOUSSE, Guillaume MORAND, Bernard THONEY.

A 19h30, **Mme Anne-Marie Fischer**, Présidente, ouvre cette séance ordinaire sous sa présidence et souhaite une cordiale bienvenue à Mesdames et Messieurs les Conseillers communaux, Monsieur le Syndic et Mesdames et Messieurs les Conseillers Municipaux, Mme Sarah Miéville, Secrétaire municipale et M. Damien Bally, Secrétaire municipal adjoint.

Elle remercie les employés de la Commune, M. Alain Aeschbacher et toutes les autres personnes qui ont contribué à la mise sur pied de ce Conseil. De même que les membres du Bureau du Conseil qui l'accompagnent et l'assistent dans ses diverses tâches.

Elle salue également le public qui s'est déplacé et nous fait l'honneur de suivre nos travaux.

La presse est présente.

Pour les prises de paroles, merci de bien vouloir vous déplacer au pupitre, il n'y aura désormais plus de micro dans la salle et de décliner vos intérêts.

Elle donne lecture de la liste des personnes qui se sont excusées ce soir.

L'appel s'effectue au moyen du vote électronique.

Le quorum est atteint, l'Assemblée est déclarée ouverte avec 63 personnes présentes.



## **1. APPROBATION DE L'ORDRE DU JOUR**

La parole n'est pas demandée, la Présidente passe au vote de l'ordre du jour.

*Au vote, l'ordre du jour modifié est accepté à une grande majorité.*

## **2. COMMUNICATIONS DE LA PRÉSIDENTE**

Elle espère que tout le monde a passé de bonnes fêtes de fin d'année et que vous êtes en forme pour passer ces 6 derniers mois avec elle.

Elle a commencé ses activités présidentielles le 12 janvier 2024 avec une visite chez Mme Cécilia Nevot. Une personnalité attachante que vous connaîtrez à travers un résumé dans le Palinzard.

Le 15 janvier 2024, elle a fait une petite visite à la grande salle pour l'exposition sur le Cloalet. Il y avait beaucoup de monde. M. Piccand lui a demandé si elle n'avait pas fait une crise cardiaque en voyant les gabarits ? Elle lui a répondu que oui !

Le 19 janvier 2024, elle a rendu visite à Mme Ruth Pellaton. Nous avons évoqué un tas de souvenirs de notre village. Pour les anciens, savez-vous comment appelle-t-on le sentier de l'Arzillier qui descend dans la forêt ? Le sentier des limaces. Elle a passé un excellent moment avec Mme Pellaton et sa fille, toutefois elle ne souhaitait pas d'article dans le journal.

Le 22 janvier 2024, première séance matinale avec la Municipalité, toujours bien accueillie.

Le dimanche 28 janvier 2024. Elle a été invitée par son Président de parti, qu'elle remercie, à participer au loto de la Gym féminine d'Épalinges. Cette manifestation a rencontré apparemment un très grand succès et ce n'est pas Fabienne qui me contredira.... Par contre pour Yann et elle.. pas terrible, ils sont rentrés les mains vides.

Le 2 février 2024, elle a rendu visite à M. Aimé Bonvin. Elle a passé un excellent moment entouré de sa famille. M. Bonvin, issu d'un milieu de paysan vigneron du Valais, lui a dit qu'il avait eu une enfance heureuse et formidable et lui a partagé quelques anecdotes de sa jeunesse. Il remercie la Commune pour la délicate attention remise à l'occasion de son 90<sup>ème</sup> anniversaire.

La partie récréative étant terminée, passons aux choses sérieuses.

Vous avez reçu des codes pour vous connecter au wifi de la Grande salle. Vous êtes priés de bien vouloir utiliser cette connexion pour les besoins de la séance uniquement et non pas pour regarder des films ou des matchs de sports. En effet la bande passante n'est pas infinie et si tout le monde se connecte en même temps et à d'autres fins, elle n'est pas sûre que cela soit efficace.



Lors de la dernière séance du mois de décembre, nous avons remis aux présidents de groupes des brochures COMEGA pour faire de la politique communale dans le canton de Vaud. A ce jour, nous n'avons pas reçu de retours concernant une commande supplémentaire. Si vous souhaitez un exemplaire, merci de bien vouloir passer vers Fabienne à la fin de notre séance.

Pour terminer, elle rappelle qu'avant de déposer une initiative, il convient de prendre au préalable contact avec la Municipalité afin de prendre connaissance si un dossier sur ce sujet est déjà en cours ou le sera prochainement, avant de déposer au Conseil. Nous espérons donc que le nombre d'initiatives restera raisonnable pour la suite.

La Présidente en a terminé avec ses communications.

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 64.

### **3. APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE DU 12 DÉCEMBRE 2023.**

La Présidente ouvre la discussion.

**Mme Fabienne Bride** demande une rectification sur le rapport annuel de la commission d'urbanisme, à la page 455. En effet, il est mentionné qu'elle était absente et remplacée par M. Youri Rosset lors de la séance du 12 octobre 2023. Ce n'était pas le cas, elle était bien présente.

La parole n'étant pas demandée, elle passe au vote du procès-verbal du 12 décembre 2023 modifié.

***Au vote, le procès-verbal du 12 décembre 2023 tel que modifié est accepté avec 62 oui.***

Avec l'arrivée d'un conseiller, l'Assemblée est maintenant au nombre de 65.

### **4. ÉLECTION D'UN MEMBRE SUPPLÉANT DE LA COMMISSION DE GESTION.**

La Présidente donne la parole à M. Nicolas Häusel du Groupe des Verts qui propose la candidature de Mme Brigitte Guex en tant que membre suppléante de la commission de gestion.

Il n'y a pas d'autres candidats, Mme Brigitte Guex est élue tacitement.



## **5. COMMUNICATIONS DE LA MUNICIPALITÉ**

La Présidente donne la parole à la Municipalité pour ses communications.

### ▪ **M. Alain Monod, Syndic**

**Répartition des dicastères de M. Maurice Mischler :** suite à la démission en décembre de M. Maurice Mischler, voici la répartition provisoire des charges qu'il l'occupait au sein de la Municipalité. Mme Brigitte Crottaz a repris la durabilité, la mobilité et l'environnement. Mme Chantal Good a repris les bâtiments puisqu'elle gérait déjà les bâtiments scolaires. M. Roland Perrin a repris entièrement le dossier du chauffage à distance pour accompagner les services d'administration communale. Pour sa part, il a repris évidemment les finances. Ceci étant bien sûr provisoire en attendant l'arrivée d'un-e nouvelle collègue au sein de la Municipalité.

**Augmentation de la cadence de la ligne TL n° 64 :** cette ligne de bus 64 c'est celle qui part des Croisettes qui va jusqu'au Chalet à Gobet et qui dessert notamment l'École Hôtelière, ensuite Vers-chez-les-Blancs et Montblesson et retour au M2 des Croisettes. Il se trouve qu'à l'heure de l'entrée scolaire le matin à l'arrêt Pré d'Yverdon, le bus est passablement surchargé. La Municipalité est intervenue auprès des transports publics lausannois, ce qui fait qu'ils ont accéléré la cadence le matin de bonne heure aux horaires d'entrée scolaire. Ceci est effectif depuis le 1<sup>er</sup> janvier de cette année. Il a le sentiment que cela va un peu mieux depuis.

**Résultats du Téléthon :** chaque année, nos pompiers volontaires consacrent un samedi au Téléthon, ils l'ont fait également début décembre 2023. Le résultat est un tout petit peu plus bas que d'habitude, le montant récolté est en général entre CHF 7'000.- à CHF 7'500.-. Cette année, c'est CHF 5'500.- qui ont pu être reversés au Téléthon. Pour un tas de raisons, on n'a plus la possibilité de vendre les fameuses peluches. Il se vend d'autres choses comme des bandes dessinées, etc. Cela explique peut-être pourquoi le résultat n'est pas aussi favorable que les années précédentes.

### ▪ **M. Roland Perrin, Municipal**

**Date du coup de balais 2024 à Épalinges :** le coup de balai n'aura pas lieu le 23 mars comme prévu ailleurs dans le Canton, mais le samedi 27 avril. Cette date sera rappelée dans le Sortir à Épalinges.

**Les incidences de la nouvelle Loi sur la protection du patrimoine naturel et paysager (LPrPNP) sur les demandes d'abattages :** la LPrPNP est entrée en vigueur le 1<sup>er</sup> janvier 2023, sans son règlement d'application. Ce règlement n'est toujours pas connu, ce qui fait que nous ne savons pas de quelle manière appliquer cette loi. Dès qu'il sera porté à notre connaissance, il nous faudra réviser notre Règlement sur la protection des arbres. Un inventaire communal des arbres dits



remarquables doit être réalisé et validé par le Canton. Nous devons mettre au point la méthodologie de cet inventaire avant de le commencer, si tout se passe comme prévu, dès mars ou avril en faisant appel aux collaborateurs des Espaces verts. Il faut relever que pour ces arbres remarquables, les demandes d'abattage devront faire l'objet d'une demande de dérogation mise à l'enquête publique durant 30 jours et publiée dans la FAO. Les autorisations seront données par le service cantonal compétent. Des aides financières sont prévues par le Canton pour le maintien de ces arbres remarquables. L'alinéa 5 de l'art.71 Dispositions transitoires de la LPrPNP mentionne que :

- Jusqu'à l'adoption de l'inventaire des arbres remarquables, les règlements communaux de protection des arbres s'appliquent, à l'exception des dispositions traitant de la compensation. Lorsqu'une taxe est due pour la suppression d'un arbre remarquable, la valeur de remplacement est calculée conformément aux directives de l'Union Suisse des Services des Parcs et Promenades.

Donc, en attendant le règlement d'application de LPrPNP, nous continuons à appliquer notre Règlement sur la protection des arbres pour les demandes d'abattage tout en vérifiant si les arbres à abattre répondent ou non aux critères des arbres remarquables pour en définir leurs compensations.

**Bus scolaire :** l'état du bus scolaire s'est encore dégradé, il devient urgent de procéder à son remplacement. Afin de disposer d'un avis non discutable, nous allons faire vérifier par un bureau spécialisé s'il existe sur le marché un bus électrique correspondant à nos besoins. Si c'est le cas nous ferons le préavis permettant son achat. Dans le cas contraire nous en louerons un en prélevant le montant nécessaire sur le compte 5000.3163.000 comme prévu au budget 2024.

**Décès d'une oie :** l'oie qui avait survécu à l'attaque du renard est décédée subitement dans la nuit de vendredi à samedi passé. Il faudra donc régler rapidement le problème de la grande solitude de Toto, l'oie restante.

▪ **Mme Brigitte Crottaz, Municipale**

-

▪ **Mme Chantal Good, Municipale**

-

**6. CONSTRUCTION DE NOUVEAUX VESTIAIRES POUR LE CLUB DE FOOT D'ÉPALINGES, D'UNE BUVETTE ET D'UN DÉPÔT/ATELIER POUR LE SERVICE DES FORÊTS – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION – PRÉAVIS N° 01/2024**

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.



Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Elle informe que Mme Sandrine Largey Botti a déclaré ses intérêts en tant que membre du comité du FC Épalinges. Selon l'art. 17c de notre règlement, elle s'est récusée pour toute discussion et au vote de ce préavis.

La discussion sur le fond est ouverte.

**M. Stéphane Bruneau.** Autant la construction des vestiaires et de la buvette pour le FC Épalinges et l'usage de ceux-ci hors usage sportif nous semble plus que nécessaire, autant la construction du dépôt-atelier pour le service des forêts nous pose un problème.

Il nous est dit dans le préavis que les bâtiments actuels abritant ces services sont dans un état déplorable et que notamment les logements y afférents sont vétustes. Que tenant compte de la situation le bâtiment en question doit bientôt faire l'objet d'une étude globale. Pourquoi se précipiter à construire un nouveau bâtiment et y consacrer une somme non négligeable sans avoir cette étude préalable entre les mains ? Il s'agit ici de mettre la charrue avant les bœufs. Cependant, la problématique de cette nouvelle construction et des coûts associés apparaît d'une autre manière bien plus questionnable.

En effet, bien qu'il a été mentionné à la commission que ce bâtiment ne faisait pas partie du projet du CAD, il est pourtant partie prenante de la mise à enquête de juillet 2022 CAMAC 2009182 intitulé « demande autorisation préalable implantation » du CAD, repris dans le point 6.7 de la Vision urbanistique votée par le Conseil lors de sa séance du 28 mars 2023. Cette mise à l'enquête fait l'objet de plusieurs oppositions ayant débouché sur un recours actuellement entre les mains du Tribunal Cantonal.

A nouveau, ce bâtiment fait l'objet d'une nouvelle mise à l'enquête en décembre 2023, mise à l'enquête faisant elle-même l'objet d'oppositions actuellement en cours de traitement. Mais cette dernière mise à l'enquête est elle-même problématique.

En effet, l'objet référence CAMAC 225294 indique comme nature des travaux « Construction nouvelle, construction d'un garage-dépôt pour le service de la voirie. » et c'est d'ailleurs bien ce qui est mentionné dans l'annonce parue dans le 24heures du 24 novembre 2023. Pourtant le préavis porte sur une toute autre affectation de la construction soumise à mise à l'enquête.

Pour résumé, il est demandé au Conseil ce jour de valider un projet, et donc une dépense assez conséquente, qui fait non seulement l'objet de 2 procédures d'oppositions et recours mais qui plus est ne correspond pas à l'objet mis à l'enquête ! Il nous semble donc impossible, dans ces conditions, d'y donner suite.

Par conséquent, le groupe Vert'Libéral vous propose d'amender les conclusions du préavis 01/2024 de cette façon :

*1 – D'accorder un crédit CHF 3'900'000.- (trois millions neuf cent mille) à la construction des vestiaires, buvettes et installations nécessaires à leur bon fonctionnement.*

**M. Roland Perrin, Municipal.** Il ne faut pas tout mélanger. Il faut bien savoir qu'au niveau du bâtiment de la Girarde, les locaux ne sont plus adaptés du point de vue électrique, sécurité, etc. C'est l'occasion aujourd'hui de pouvoir déplacer les gens et tout l'équipement forestier dans un bâtiment qui soit correct. Il insiste sur le fait cela n'a strictement rien à voir avec la construction de la chaufferie du CAD. Au niveau de l'enquête, il y a des oppositions qui sont traitées ; à priori elles seront levées. Il y a une chose qui est très



importante, c'est que ces deux bâtiments sont liés entre autres par toutes les canalisations, les services électriques, etc. Donc c'est quand même un plus que de pouvoir construire les deux bâtiments en même temps. Ça permettra des économies sensibles. Pour le reste, certaines des oppositions qui portent sur le bâtiment de la voirie devraient également porter sur le bâtiment des vestiaires du foot. Le toit incliné est exactement le même d'un côté ou de l'autre.

Pour terminer, le préavis est un tout, vous ne pouvez pas amender et supprimer une partie du préavis.

**M. Julian Pidoux rebondit.** Il y a deux choses ici, savoir si oui ou non ces bâtiments sont liés au chauffage à distance. Son apparition dans la première mise à l'enquête avec la chaufferie puis sa disparition puis sa réapparition sous un nom différent peut légitimement poser un certain nombre de questions. La deuxième c'est de laisser le temps aux procédures d'avoir lieu. S'il y a effectivement des oppositions à cette deuxième mise à l'enquête, est-ce que la Municipalité a prévu de rencontrer les opposants ou est-ce qu'elle a déjà décidé de lever les oppositions ? Sachant que nous sommes dans un dossier assez délicat puisque nous connaissons maintenant les avis divers sur cette question du chauffage à distance, les chances, les risques ou les statistiques des procédures supplémentaires au niveau du tribunal sur ce bâtiment et que ces deux affaires soient à nouveau réunies paraissent assez grande. Donc la question est de savoir si dans un préavis on peut voter un bâtiment où il y a des oppositions qui n'ont pas été levées et dont on ne sait pas si le dossier sera amené au Tribunal cantonal. Il souhaiterait avoir une situation claire de la part de la Municipalité sur ses positions. Il doit y avoir un principe du droit à être entendu de nos citoyens et il serait quand même bien de savoir si on est en train de voter un préavis avant même que ce droit ait été exécuté.

**M. Roland Perrin, Municipal.** Cette procédure a été validée par Me Kasser, les deux bâtiments ont été retirés de l'enquête du CAD. Une séance a été prévue entre la Municipalité et les opposants. Ces derniers se sont manifestés en disant qu'ils ne désiraient pas participer à cette séance.

**Mme Laurence Mundinger.** Elle a une question qui porte sur la page 8 par rapport aux panneaux solaires. Pourquoi toutes les surfaces des bâtiments ne sont pas mobilisées pour la pose de panneaux solaires ? Ainsi que sur la façade Est. Alors évidemment, même si le rendement est inférieur sur des façades qui sont moins exposées, on a un rendement qui peut être plus étalé sur la journée. Selon la réponse apportée, elle déposera un vœu.

**Mme Chantal Good, Municipale.** Les m<sup>2</sup> des capteurs sont en dessus du minimum légal. Et si on en mettait plus, il serait nécessaire d'étudier la faisabilité car le câblage et les avoirs de dérivation des SIL pourraient être insuffisants et entraîneraient des changements du réseau et cela péjorerait la rentabilité du projet.

**M. Julian Pidoux rebondit.** Au vu de ces nouveaux éléments, il demande une suspension de séance de 5 minutes afin que l'on puisse se consulter au sein des groupes. La commission n'avait pas non plus ces éléments en main. Et dans l'intervalle, il serait aussi intéressant de savoir si on ne peut effectivement pas modifier une conclusion d'un préavis, ce qui lui paraît être une des seules choses que l'on puisse faire.



**M. Youri Rosset.** Les besoins de ces nouveaux vestiaires sont incontestables. Même si on voit qu'il y a pas mal d'oppositions sur l'autre partie du préavis, il n'arrive pas à voter pour ce préavis en l'état. Il revient sur la notion de sobriété concernant en particulier l'urbanisme. Nous devons avoir le courage et la fierté de faire des choses plus simples et plus modestes. La réponse aux crises sociales climatiques et de la biodiversité ne peut pas se faire grâce à des constructions ou inventions spectaculaires ou impressionnantes, il faut l'accepter. Il salue tous les efforts qui sont entrepris à Épalinges et il est impressionné par le travail minutieux et parfois très technique des réflexions effectuées pour définir et ensuite respecter plein de critères très précis pour construire de manière plus durable comme dans le label Minergie ou Cité 2000W. Il n'empêche que même si c'est désagréable de jouer les rabat-joie, cela ne suffit pas car il faut changer en profondeur et à la base et non sur les détails technologiques. Il faut absolument diminuer notre consommation de ressources en réinventant d'autres manières de construire et de penser l'espace construit. Si on revient à la base de ce préavis, il est prévu de construire deux bâtiments, dont un d'une taille conséquente, et de dépenser plus de 5 millions tout en délaissant un autre bâtiment de la commune, la ferme de la Girarde. C'est à son sens ignorer les crises que nous traversons. Si on sort un peu de notre bulle et qu'on réfléchit de manière globale, il ne le ressent pas moins comme un crachat à la figure des pays du Sud qui subissent de plein fouet le dérèglement climatique provoqué par notre mode de vie occidental. Prenons nos responsabilités envers nos électeurs mais pas seulement, essayons de voir un peu plus loin car tout est connecté et quoi qu'on décide Épalinges ne peut pas s'isoler du canton de Vaud, de la Suisse ni du monde. Ce n'est pas une décision ou un choix. Sur cette planète, tout est lié. Il nous faut plus de créativité afin de développer à Épalinges des choses nouvelles, sans besoin de tout détruire pour tout reconstruire. Pour ces nouveaux vestiaires, peut-être qu'il n'était pas possible de rénover le bâtiment, mais pourquoi ne pas aménager un espace extérieur avec simplement des bancs sous les arbres qui seraient utiles tous les jours où il ne pleut pas et construire un bâtiment plus modeste en taille. Ce n'est pas parce qu'on rénove des vestiaires qu'on est forcément obligé de construire un bâtiment beaucoup plus grand. Pour la cafétéria, pourquoi pas un mobilier de seconde main? S'il est choisi, le résultat peut être très beau aussi, et ce serait un geste que la Commune pourrait revendiquer comme étant réellement écologique.

Encore un troisième exemple, nous savons que l'eau est une source de vie qui se tarit et qui est nécessaire à notre survie et nous continuons à utiliser cette eau aussi précieuse en quantité hallucinante pour se débarrasser de nos excréments alors que des systèmes de toilettes sèches existent. Il ne dit pas que c'est facile à mettre en place. Seulement il y a une considération des priorités qui doit montrer que c'est vital de trouver des solutions. Donc pourquoi pas des toilettes sèches au vestiaires du terrain de foot. Ce ne sont ici que quelques exemples, il est convaincu qu'il en existe plein d'autres dont il n'a pas connaissance, ne travaillant pas dans le domaine de l'urbanisme. Très concrètement sur ce préavis, il est en désaccord total avec l'idée d'investir CHF 150'000.- pour du mobilier et des petites fournitures. Finalement, il émet un vœu, celui que l'abattage des arbres nécessaires à la construction soit mentionné dans les préavis. Il n'est pas normal que ce ne le soit pas.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale.** Il n'est pas toujours facile d'aller dans le sens de la créativité. La ferme de la Girarde est en très mauvais état, le toit est susceptible de s'effondrer, on est vraiment dans une bâtisse très ancienne. Il se trouve que cette ferme, en



plus d'abriter les appareils pour l'équipe de la forêt, est susceptible de devenir un lieu très favorable pour développer une extension de l'EMS. C'est d'ailleurs une discussion qui est en cours depuis plusieurs mois avec l'EMS. Nous aurions souhaité le construire derrière, plus près de la route de Berne, mais les nouvelles normes empêchent de construire trop près de la route un bâtiment qui est dit « sensible », avec des personnes qui ne pourraient pas s'évader en cas d'accident sur la route de Berne, accidents chimiques ou autres. Donc c'est cette zone qui va probablement être développée pour un EMS qui s'étendra dans cette région. On peut difficilement imaginer le recaser dans la ferme existante même avec tous les efforts de rénovation possible.

**M. Erich Dürst** intervient également au sujet de la Ferme de la Girarde. C'est un bâtiment très ancien qui a une certaine valeur historique et patrimoniale. C'est un vœu qu'il formule à l'adresse de la Municipalité, que très sérieusement l'option d'une rénovation et pourquoi pas d'intégration dans une extension de l'EMS, il y a d'autres exemples dans le Canton où cela fait vraiment sens sur le plan de l'aménagement paysager, d'avoir un élément également historique dans un périmètre d'un EMS et que cette option de la rénovation soit vraiment examinée et qu'on ne parte pas juste du constat qu'ils sont en mauvais état et donc qu'il faut raser et reconstruire. On a un premier exemple où c'est aussi en partie à cause d'une décision du Conseil que la ferme a dû être rasée. Il aimerait quand même qu'on puisse éviter ce type de situation, notamment dans une propriété qui appartient à la Commune, c'est une chance de pouvoir préserver notre patrimoine bâti.

La Présidente demande à M. Pidoux s'il maintient sa demande de suspension de séance ?  
*C'est le cas, la séance est suspendue pour 5 minutes.*

**M. Stéphane Bruneau.** En vertu de l'art. 84 de notre règlement, il demande le report du vote à la prochaine séance du Conseil, de façon à pouvoir en discuter plus amplement entre nous.

**M. Cyril Duruz** aimerait revenir sur le fond du préavis. Il rappelle qu'on est en train de parler des vestiaires du foot. Il profite de préciser qu'il est papa de deux juniors du foot. Si on reporte ce préavis, le risque est grand que les vestiaires ne soient pas prêts pour la prochaine saison et qu'on doive encore jouer à l'extérieur une saison de plus. Le foot est un sport extrêmement simple et sain qui occupe notre jeunesse sur des activités le samedi matin qu'il trouve positives. Il salue le président du FC Épalinges présent ici, qui passe un temps important à son bon fonctionnement. Il invite à soutenir ce préavis, à donner à notre jeunesse des infrastructures qui sont nécessaires pour que nos juniors puissent jouer convenablement. On a beaucoup d'entraînement qui sont annulés au dernier moment en cas de pluie, ceci à cause d'un manque d'infrastructures adéquates. Il n'a pas l'impression que pour notre Commune, des vestiaires pour le club de foot soient vraiment un luxe.

**M. Erich Dürst** ne comprend pas le but de reporter le vote à la prochaine séance. Quel en est le but ? D'accord, il y a des oppositions mais c'est fréquent qu'il y en ait sur un projet. Cela n'empêche pas de voter un préavis et ensuite si, dans la voie judiciaire, le projet est rejeté, l'argent n'est pas dépensé. C'est un aspect de la question. L'autre aspect de la question, c'est de pouvoir distinguer les deux bâtiments, pour en scinder un et garder l'autre. Il a entendu la Municipalité donner des explications techniques où visiblement il y



a des contraintes. Il ne peut pas se prononcer là-dessus mais il a pris note de cela. Donc, il ne comprend pas très bien ce qui est attendu par un report de séance. Alors peut-être que les personnes qui plaident pour un report pourraient peut-être s'exprimer plus clairement ?

**Mme Laurence Munding.** Elle parle au nom du PS qui est contre le report de ce préavis. Elle rappelle que les oppositions sont en lien avec le chauffage à distance et que le projet est indépendant du chauffage à distance. C'est quelque chose qui a été bien expliqué en commission. Si on sépare les deux projets, c'est la proposition faite ce soir, cela va augmenter les coûts par rapport au réseau, notamment sur les infrastructures. Ensuite, sur les questions d'écologie, évidemment que le groupe socialiste est sensible aux questions de sobriété mais on doit quand même arbitrer les besoins. Il y a des besoins sociaux - le foot y répond - et un besoin de lien car les liens sociaux sont importants et le foot en est un très bel exemple. C'est effectivement un sport qui n'est pas cher, pour toutes les classes et il y a un besoin urgent pour le club de foot d'Épalinges car il y a des enfants qui jouent dans des conditions qui sont insalubres. Il y a aussi une question d'image pour la Commune. Le PS vous propose de refuser l'amendement et de soutenir le projet. Et elle rappelle également la position de la commission ad hoc qui était à 9 voix pour et 1 abstention.

**M. Alain Monod, Syndic** souhaite rebondir sur les propos de M. Duruz. Cela fait depuis 2011 qu'il est Municipal et cela fait depuis 2011 que nous parlons de ces vestiaires de foot qui sont dans un état plus que lamentable. Nous étions jusqu'en 2017 locataires de la ville de Lausanne. Il a négocié un Droit distinct et permanent « DDP » avec la ville de Lausanne et cela n'a pas été simple. Lorsqu'on est locataire, on ne peut rien faire sans l'accord du propriétaire. Un DDP permet quand même de faire certaines choses. On a fait les démarches avec Lausanne et maintenant nous voudrions aller de l'avant. Si ce vote devait être repoussé à la prochaine séance qui est fixée au 26 mars, on met effectivement en péril le calendrier. Si on communique à l'entreprise adjudicatrice la préparation des futurs travaux en mars seulement, ceux-ci ne débiteront probablement pas avant le mois de septembre et ce serait vraiment dommageable pour le FC Épalinges. On vient actuellement de terminer les travaux de rénovation des terrains de foot et si tout va bien et que la météo le permette, le club pourrait utiliser ces terrains dès la nouvelle saison footballistique.

**M. Michael Mäder.** Pour lui, ce n'est clairement pas la responsabilité du Conseil communal d'attendre un mois vu qu'apparemment cela fait déjà 13 ans qu'on attend. Il pense que cela ne changerait pas grand-chose d'attendre jusque-là afin d'avoir toutes les informations à notre disposition. Les Vert'libéraux émettent un vœu à la Municipalité pour qu'elle nous donne la différence de coûts entre leur amendement (sans les locaux techniques) et le préavis avec et sans cet amendement les locaux techniques. Mais les Vert'libéraux sont d'accord pour la construction des vestiaires.

**M. Erich Dürst.** Là, il ne comprend vraiment plus rien. Les Vert'libéraux proposent un amendement de dépenser 3,9 millions au lieu de 5,4 millions et vous proposez de reporter le vote pour connaître la différence de coûts. Il peut le dire de suite sans reporter la séance, c'est 1,5 million !



**M. Michael Mäder** comprend l'incompréhension de M. Dürst. Lors de la suspension de séance, il y a eu des questionnements sur le montant de cet amendement et vu que la Municipalité nous a dit qu'on ne peut pas calculer simplement les CHF 5'400'000.- moins les CHF 1'400'000 vu que c'est interdit, ils aimeraient connaître cette différence de coûts afin de soumettre au Conseil un amendement qui est juste.

**M. Roland Perrin, Municipal.** Effectivement, on ne peut pas simplement prendre les montants qui figurent dans le préavis tels quels. Il faut recalculer les CHF 387'000 - CFC1, les communs, etc. - en fonction d'un seul bâtiment. Il faut savoir ce qui est à faire exactement si on ne fait qu'un bâtiment.

**M. Julian Pidoux.** On a un dossier qui se complique au fur et à mesure des débats. On a d'un côté du très rationnel de l'autre du très émotionnel. Il est clair que personne ne veut prêter le sport et le foot. On connaît les besoins pour les jeunes de la Commune. Mais d'un autre côté, il y a un vrai besoin de garder des processus du droit démocratique à être entendu. On ne peut pas modifier les conclusions, on est un peu face à une impasse. Il suggère une sorte de « gentlemen's agreement », d'accepter d'aller de l'avant afin que le foot puisse bénéficier de ces vestiaires et que la Municipalité s'engage à ne pas débiter les travaux de ce bâtiment de la voirie avant qu'elle sache s'il y aura un recours au niveau de la cour cantonale, si les oppositions venaient à être levées ou que les opposants étaient insatisfaits. De cette manière, on arriverait à préserver le droit des opposants à être entendu jusqu'au bout et de laisser le foot aller de l'avant. Cela lui paraît une pesée d'intérêts raisonnable au vu de tout ce qu'on a entendu ce soir. Il souhaiterait entendre la Municipalité sur ce point.

**M. Roland Perrin, Municipal,** précise que le droit d'être entendu a été totalement respecté. Aucun travaux ne peut commencer tant que le tribunal n'a pas statué.

**M. Félix Schmidt.** Il semble que tout le monde soit d'accord sur le fait d'avoir besoin de refaire rapidement ces locaux pour le foot. Ils sont peut-être trop luxueux et il peut aller dans le sens qui a été dit en encourageant la Municipalité à être peut-être un peu plus économe et à chercher des solutions pour reconstruire moins cher. Mais par contre, du côté des locaux techniques, il y a quand même pas mal de questions qui se posent. Il pense que l'amendement qui a été proposé tout à l'heure par les Vert'libéraux peut-être décidé. On mandaterait alors la Municipalité pour faire les locaux sportifs avec un budget ni précis ni exact mais de l'ordre de ce qui a été proposé là. Si ce budget ne suffit pas ou est trop à côté, la Municipalité pourra revenir pour demander un complément. Comme ça, on peut aller de l'avant sur le foot et laisser la question des locaux techniques pour plus tard.

**M. Roland Perrin, Municipal.** On parle toujours des vestiaires du foot, il est d'accord que c'est très important. Mais le bâtiment prévu pour les forestiers est tout aussi important, ils sont dans des locaux totalement insalubres. Il est quand même normal pour le fonctionnement de la Commune de pouvoir travailler dans des locaux normaux.

La discussion n'est plus demandée.

La Présidente passe au vote du report du préavis.



**Moins de 20 conseillers ont accepté le report. Celui-ci est donc refusé.**

La Présidente passe au vote sur l'amendement des Vert'libéraux, soit :

***1 – D'accorder un crédit de CHF 3'900'000.- (trois millions neuf cent mille) à la construction des vestiaires, buvettes et installations nécessaires à leur bon fonctionnement.***

***Au vote, avec 36 non, 19 oui et 8 abstentions, l'amendement est refusé.***

Elle passe ensuite au vote du préavis 01/2024 non amendé.

***Au vote, avec 45 oui, 6 non et 10 abstentions, le préavis 01/2024 est accepté.***

**7. RÉPONSE AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « POUR PLUS DE MATÉRIAUX NATURELS, DURABLES ET LOCAUX DANS LES CONSTRUCTIONS ET LES RÉNOVATIONS » ET AU POSTULAT DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST ET DE MESSIEURS LES CONSEILLERS COMMUNAUX ALANO CAUDERAY ET MICHAEL MÄDER INTITULÉ « ÉPALINGES, À L'AVANT-GARDE DE LA CONSTRUCTION, DE LA RÉNOVATION ET DE L'ISOLATION DURABLE » – RAPPORT N° 02/2024**

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle rappelle les 4 vœux déposés par la commission ad hoc :

*1. Privilégier dans les descriptifs des appels d'offres les matériaux issus des ressources locales afin de limiter l'empreinte carbone du transport.*

*2. Intégrer systématiquement dans les études, appels d'offres et travaux pour les rénovations ou nouvelles constructions des bâtiments communaux le critère de la santé a) Polluants : locaux sains dans lesquels des matériaux « sains » à faible émission et simples à éliminer ont été mis en œuvre. Exigences relatives à une déconstruction ordonnée, notamment pour les bâtiments ou parties de bâtiments avec présence de polluants.*

*3. Mise en place d'une stratégie plus contraignante pour les acteurs des constructions communales concernant le choix des matériaux, en se référant aux documents et outils de travail de l'association Ecobau.*



*4. Encourager et soutenir les efforts en termes d'innovation et d'adaptation des choix de matériaux de construction en faveur de la protection de l'environnement.*

**Mme Marisa Dürst.** Elle remercie la Municipalité d'avoir répondu de façon groupée à ces deux postulats qui portent sur la nécessité de promouvoir les matériaux durables, naturels et locaux lors des constructions et des rénovations, de favoriser le réemploi de matériaux et d'établir, en amont, un bilan de cycle de vie des matériaux.

Elle voit en cette réponse deux mérites. Le premier consiste à expliquer clairement les deux labels pour les bâtiments et les quartiers qui seront retenus au niveau suisse, à savoir Minergie et le label SNBS. Le CECB étant, quant à lui, un outil d'évaluation énergétique. Tout comme la Municipalité, elle n'est pas non plus en faveur de la labellisation systématique d'un bâtiment. La décision devra se prendre au cas par cas, selon l'usage du bâtiment.

Le deuxième point fort de ce postulat porte sur la volonté de la Municipalité de prendre des engagements. Il est clairement écrit qu'elle s'engage à mettre en œuvre les points E et F du label Minergie ECO. Ces points portent essentiellement sur le réemploi des matériaux et les éléments de construction et sur l'obligation d'établir un bilan qui tienne compte de l'impact environnemental. Durant la commission ad hoc à laquelle elle a été invitée, elle a manifesté le souhait que le point A portant sur les matériaux sains à faible émission et simples à éliminer soit intégré à la réponse. Le vœu proposé par la Commission va dans ce sens. Il intègre d'autres aspects qu'elle défend également.

Au-delà des engagements pris, elle souhaite que les réflexions dans le cadre du futur Plan d'affectation communal aboutissent à des résultats concrets en faveur des matériaux naturels, durables et locaux. Elle souhaite également que dans le règlement du FEED, des subventions soient accordées en cas d'utilisation de matériaux durables, ce qui n'est actuellement pas le cas. Pour notre santé, celle des générations à venir et pour la préservation des ressources et équilibres naturels, il est grand temps de limiter l'usage des matériaux à fortes émissions. Même si ce rapport demeure encore timoré, elle vous propose de l'accepter. Elle encourage la Municipalité à persévérer dans ses efforts.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe au vote du rapport n° 02/2024.

*Au vote, avec 53 oui, 3 non et 8 abstentions, le rapport 02/2024 est accepté.*

**8. DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR LA MODIFICATION ET LA MODERNISATION DES INFRASTRUCTURES DU SITE SCOLAIRE DE BOIS-MURAT : RACCORDEMENT AU CHAUFFAGE À DISTANCE, RÉALISATION D'UN BASSIN DE RÉTENTION, RÉFECTION DE CANALISATIONS, RÉALISATION D'UN NOUVEL ÉCLAIRAGE PUBLIC, D'UN COUVERT À VÉLOS, D'UN COUVERT À MOTOS, DE BORNES DE RECHARGE ET DE CONTENEURS À DÉCHETS ENTERRÉS – PRÉAVIS N° 05/2024**

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.



Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Elle donne la parole à M. Stéphane Bruneau car la commission ad hoc a émis un vœu.

**M. Stéphane Bruneau.** Effectivement, le délai ayant été très court dû aux vacances et aux fêtes de Noël pour traiter le sujet, la commission a continué à travailler après le délai de dépôt de rapport et certains membres de la commission ont émis le vœu suivant :

« *Que soient maintenues des places pour vélo hors abri qui soient utilisables pendant les périodes où la météo le permet* ».

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle rappelle l'amendement de la commission :

*1. d'accorder un crédit de construction de CHF 2'015'000.- TTC (deux millions quinze mille), relatif aux infrastructures du site scolaire de Bois-Murat, en particulier le raccordement au chauffage à distance des Services industriels de Lausanne, la réalisation d'un bassin de rétention, la réfection de canalisations, la réalisation d'un nouvel éclairage public, de couverts à vélos et motos en y ajoutant 20 places supplémentaires au minimum au présent préavis, de bornes de recharge et de deux conteneurs de déchets ;*

**M. Mazyar Yosefi.** En tant que membre de la commission, il intervient pour rappeler peut-être le contexte de cet amendement. Nous avons pris connaissance du préavis, nous avons trouvé que c'était un préavis très bien construit et très bien documenté. Par contre, l'ensemble des commissaires étaient unanimes sur le fait que les places de vélo n'étaient pas suffisantes pour l'ensemble du collège. Ici, on parle de 700 utilisateurs dans le collège de Bois-Murat et donc nous avons demandé 20 places supplémentaires. L'amendement porte uniquement là-dessus. Il n'y a pas d'autres modifications dans le préavis, nous demandons simplement 20 places supplémentaire couvertes pour les vélos.

**Mme Marisa Dürst.** Elle déclare ses intérêts en tant que professionnelle de l'établissement scolaire d'Épalinges et va parler un petit peu au nom de ses collègues et également des élèves. Actuellement, vous ne le savez peut-être pas, mais nous avons donc des parkings à vélo non couverts et depuis des années les professionnels demandent des places couvertes. Il y a des vélos électriques qui peuvent s'abîmer. Quand elle entend le vœu de M. Bruneau demandant des places supplémentaires, c'est effectivement une bonne chose. Elle soutient aussi l'amendement car on a besoin de plus de places supplémentaires que ce qui est proposé dans le préavis. Cependant, elle émet un vœu, que ces places supplémentaires soient également couvertes. Elle est consciente que cela coûte plus cher mais c'est vraiment un besoin si on veut promouvoir la mobilité douce à vélo, aussi bien pour les enseignants qui viennent parfois de Lausanne ou plus loin avec leur vélo électrique.

**M. Anton Epp.** Il est également membre de la commission mais parle en son nom. Il est d'accord qu'il faut des places abritées mais on parle toujours d'avoir plus de place. Quand il fait beau temps, les gens n'ont pas forcément besoin d'un abri. Lui qui fait du vélo tout le temps, il a eu plus de problèmes avec le fait de pouvoir attacher son vélo que d'avoir besoin d'un abri. Et il ne faut quand même pas oublier qu'on peut aussi mettre des



infrastructures qui permettent de parquer les vélos. Autre chose, il a encore regardé aujourd'hui, il y a de plus en plus des trottinettes. On les aime ou pas mais ils sont de plus en plus nombreux à trouver fun de rouler en trottinette au lieu de se faire amener en voiture.

Pour les trottinettes en général, les abris vélos proposés ne sont pas adaptés à leurs besoins. On pourrait mettre beaucoup mieux pour mettre en place une infrastructure pour poser des trottinettes et des vélos, par beau temps surtout. Il formule le vœu suivant : « *Dans le cadre de la modernisation des infrastructures du site scolaire de Bois-Murat, la Municipalité est invitée à étudier la possibilité d'offrir des infrastructures simples qui permettent un stationnement sûr à un plus grand nombre de vélos et trottinettes* ».

La parole n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de l'amendement.

***Au vote, avec 45 oui, 15 non et 4 abstentions, l'amendement est accepté.***

Elle passe ensuite au vote du préavis 05/2024 tel qu'amendé.

***Au vote, avec 58 oui, 2 non et 3 abstentions, le préavis 05/2024 amendé est accepté.***

**9. REQUALIFICATION DU PLAT DE LA CROIX-BLANCHE – DEMANDE D'UN CRÉDIT DE CONSTRUCTION POUR L'AMÉNAGEMENT DES PARCELLES RF N<sup>o</sup> 532 ET 590 – PREMIÈRE ÉTAPE – PRÉAVIS N<sup>o</sup> 06/2024**

La Présidente rappelle que ce projet prévoit la relocalisation de l'arrêt de bus TL « Giziaux » (ex « Marcel Regamey ») sur la chaussée de la route de la Croix-Blanche, la création d'une placette et l'aménagement d'un parking communal de 28 places.

La demande de crédit de construction ne porte que sur cette première phase du préavis, une deuxième demande de crédit de construction sera soumise au Conseil communal ultérieurement.

Conformément à l'art. 53 de notre règlement, est-ce que 10 Conseillers demandent la lecture du rapport ?

Ce n'est pas le cas, elle remercie l'ensemble de la Commission pour son travail et ouvre la discussion sur le fond.

**M. Félix Schmidt.** Son intervention va au Bureau. Il est surpris que ce préavis sur l'aménagement de la place de la Croix-Blanche et que ces différents préavis de construction qu'on a à traiter ne soient pas confiés à la commission d'urbanisme et des constructions qui est prévue pour ça dans ce Conseil. La commission d'urbanisme et des constructions et là justement pour avoir une vision générale, ce serait particulièrement le cas ici pour intégrer les constructions dans le contexte du développement de la Commune. Et petit à petit on accumule les compétences autour de cette commission. Il y a deux ou trois ans en arrière, la commission avait été surchargée par des thèmes importants du PDCom et du



Closalet, ce qui fait que le Bureau avec commencé à décharger la commission de certaines tâches de construction parce qu'il y avait trop de séances. Depuis une année on n'a pratiquement pas eu de séance donc on est là pour vous, la commission a été nommée par vous pour traiter de ça. Il demande alors au Bureau que les prochains préavis qui touchent la construction et l'urbanisme soient effectivement confiés à la commission qui a été nommée pour cela.

La Présidente informe que le Bureau en a discuté et qu'il sera plus attentif la prochaine fois.

La discussion n'est plus demandée, la Présidente passe au vote du préavis 06/2024.

***Au vote, avec 59 oui, 1 non et 2 abstentions, le préavis 06/2024 est accepté.***

**10. RÉPONSE AUX POSTULATS DE MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MARISA DÜRST « POUR LA MISE EN PLACE D'UNE ZONE 30KM/H AU VILLAGE » ET DE M. LE CONSEILLER COMMUNAL LAURENT BALSIGER ET CONSORTS « SE DÉPLACER ET DORMIR EN PAIX À ÉPALINGES - QUE DU BONUS ! » – RAPPORT N° 08/2024**

La Présidente demande, conformément à l'art. 53 de notre règlement, si 10 conseillers au moins demandent la lecture du rapport.

Ce n'est pas le cas. Elle remercie l'ensemble de la commission pour son travail.

Avant d'ouvrir la discussion sur le fond, elle rappelle le vœu de la commission ad hoc :

*La Commission émet le vœu que la Municipalité poursuive les démarches en cours tant pour mettre des zones 30 Km/h dans les quartiers actuellement à l'étude et mentionnés dans le rapport de la Municipalité que le 30 Km/h nocturne pour la Rte de la Croix-Blanche, et que cela soit mis en œuvre le plus tôt possible.*

**Mme Fabienne Bride.** Elle est chargée par Monsieur Laurent Balsiger de nous dire qu'il est satisfait de la réponse de la Municipalité qu'il les en remercie. Il insiste cependant sur le vœu pour que la Municipalité poursuive les démarches tant pour instaurer des zones 30km/h dans les quartiers actuellement à l'étude que pour le 30 km/h nocturne.

**Mme Marisa Dürst.** Ce soir, elle souhaiterait remercier la Municipalité d'avoir mis en place la zone 30 km/h dans le périmètre du Village. Cette victoire est le fruit d'une démarche citoyenne initiée en 2021 par Mme Raffaella Bruzzi et elle-même. A l'époque, elles ont lancé une pétition soutenue par plus de 350 habitants des hauts d'Épalinges visant à améliorer la sécurité des écoliers sur le chemin de l'école et également à abaisser le niveau sonore. Il y a quelques jours, elle a été contactée par un habitant du chemin des Fontannins qui lui a signalé que la limitation de vitesse à 30 km/h n'est pas toujours respectée. Il souhaite qu'un marquage au sol figure au début du chemin du Bois-de-Ban. Bien que cette question ait été débattue lors de la commission ad hoc, elle souhaite relayer à la Municipalité les inquiétudes des riverains face à ce chemin dépourvu de trottoir et lui



demande quelles mesures elle comptait prendre pour faire respecter les 30 km/h sur ce tronçon.

**M. Alain Monod, Syndic.** Il a également été contacté à ce sujet par l'association des Fontannins par l'intermédiaire de Mme Donegani. Il a entendu certains dire « Puisqu'il y a un carrefour, il n'y a plus de 30 km/h puisqu'on franchit un croisement à l'entrée du Bois-de-Ban ». Non, on est dans une zone 30 km/h. Le seul petit souci qu'il y a eu c'est que l'entreprise qui est venue marquer n'a pas encore fait le marquage au sol horizontal qui rappelle le 30 km/h au début du chemin du Bois-de-Ban, comme ils l'ont fait au chemin de la Laiterie et de la Butte. Et lorsqu'on lui dit que les gens ne respectent pas, eh bien là nous sommes sur un chemin sans issue. Par définition, une grande partie des usagers d'un chemin sans issue sont les riverains et si les riverains n'arrivent pas à s'autogérer eux-mêmes pour respecter la limitation de vitesse c'est déjà un problème. Mais un premier pas a été franchi pas plus tard que cet après-midi avec l'installation d'un radar pédagogique. On verra si effectivement cette sensation de vitesse exagérée et confirmée ou pas et il aura l'occasion un jour de communiquer certains chiffres au Conseil. Mais on peut difficilement faire quelque chose puisque mettre une fin de zone 30 km/h au bout du Bois-de-Ban posera un problème puisque les Fontannins (chemin privé) eux-mêmes ont limité la vitesse. Alors mettre un panneau fin de zone 30 km/h au moment où vous arrivez sur les Fontannins serait un petit peu contradictoire. Donc il faudra bien que l'automobiliste comprenne qu'on est dans une zone 30 km/h.

**Mme Marisa Dürst.** Si elle comprend bien, un marquage au sol sera installé à l'entrée du Bois-de-Ban. C'est une très bonne chose et cela va satisfaire beaucoup de personnes. Merci beaucoup.

**M. Esteem Okoro** a une question sur les zones 30km/h. On en ajoute une de plus et la question qu'il se pose est comment va-t-on faire pour faire respecter ces mesures et plus particulièrement pour les engins non motorisés, notamment les trottinettes et les vélos. C'est un peu compliqué, sans compteur, de savoir à quelle vitesse on roule. Et surtout en descente où il est compliqué de contrôler sa vitesse. Est-ce qu'il y a une législation autour de cela ? Par exemple, un enfant qui descend à toute allure avec sa trottinette sera-t-il amendable ? La question est comment fera-t-on pour gérer cette situation ?

**M. Alain Monod, Syndic.** Il n'a pas la réponse à cette question. Les vélos sont tenus aux mêmes limitations de vitesse de 30 km/h. Quant aux trottinettes, il y en a des électriques, limitées à 30 d'autres peuvent aller plus vite, comme les vélos électriques mais aujourd'hui il n'a pas la réponse.

**M. Esteem Okoro** demande s'il serait possible de se renseigner sur cette question-là.

La discussion n'est plus demandée.

Nous passons au vote sur le rapport 08/2024.

***Au vote, avec 55 oui, 1 non et 2 abstentions, le rapport 08/2024 est accepté.***



**11. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL MICHAEL MÄDER « PRÉSERVER LA BIODIVERSITÉ AUX ABORDS DES ROUTES « CHARTE DES TALUS ».**

La Présidente demande à M. le Conseiller Michael Mäder s'il est satisfait de la réponse.

**M. Michael Mäder.** Il remercie la Municipalité pour cette réponse mais il est un peu déçu. Si on remplit toutes les cases, ce qui apparemment est le cas dans la Commune et qu'il salue d'ailleurs de la part des espaces verts, il se demande pourquoi la Commune ne signe tout simplement pas cette charte, vu que ça coûte trois fois rien. Cela donnerait un signal important envers les collaborateurs. Encore une fois, il est très content qu'ils respectent déjà tout ça mais pour rester attentif à cette question et pour continuer à sensibiliser les gens, il émet le vœu que la Municipalité signe cette charte, vu que cela vient aussi du canton de Vaud, et comme l'on fait déjà de nombreuses communes dans ce canton.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

**12. RÉPONSE DE LA MUNICIPALITÉ À L'INTERPELLATION DÉPOSÉE PAR M. LE CONSEILLER COMMUNAL FÉLIX SCHMIDT « PROTECTION DU QUARTIER DES TUILERIES CONTRE LE BRUIT DE LA ROUTE DE BERNE ».**

La Présidente demande à M. le Conseiller Félix Schmidt s'il est satisfait de la réponse.

**M. Félix Schmidt.** Il remercie la Municipalité pour cette réponse. Sur le fond, il apprécie le fait que la réponse à la protection des voisins sera effective au moment où on développera le plan de quartier du côté de la Coop. Par contre, il n'est pas tout à fait satisfait sur la réponse qui dit que comme il y a quelques fenêtres dans le mur, on ne peut rien faire. Il laisse cette appréciation à la Municipalité mais à son avis, on peut faire quelque chose. Le Canton a mis des parois anti-réfléchissantes sur tous ces murs. Il est persuadé qu'il y aurait des solutions techniques mais bon, l'objectif de protéger à long terme les habitants du quartier des Tuileries semble être atteint. Il insiste aussi sur le fait que ce n'est pas parce que les bases légales ne sont pas dépassées qu'il ne faut pas prendre des mesures pour protéger les habitants, c'est une question de confort pour un quartier qu'on veut densément peuplé, on peut prendre des mesures supérieures au minimum légal.

Il ne souhaite pas déposer de résolution.

**13. POSTULAT DÉPOSÉ PAR LA COMMISSION D'URBANISME ET DES CONSTRUCTIONS (CUC) « COMMENT ALLONS-NOUS FINANCER À MOYEN ET LONG TERME LE PLAN DE DÉVELOPPEMENT D'ÉPALINGES ET REMBOURSER NOTRE DETTE ? UN PLAN DE**



**FINANCEMENT À MOYEN ET LONG TERME EST INDISPENSABLE EN PRÉALABLE À L'ADOPTION DU PGA » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas.

Elle donne la parole à Mme Brigitte Crottaz, Municipale.

**Mme Brigitte Crottaz, Municipale.** La première question du postulat concerne les investissements en cours, notamment pour l'agrandissement « coûteux » du collège en se demandant s'ils seront suffisants au vu des nouveaux plans de quartier ? Il vaut la peine de commencer par un petit retour en arrière. Le préavis présenté par la Municipalité début 2014 faisait le bilan des infrastructures scolaires et d'accueil de l'enfance à prévoir pour l'horizon 2025. Une étude démographique avait alors estimé que la population atteindrait 11'764 habitants en 2025, le nombre d'élèves 1'381, et le nombre d'enfants en âge préscolaire 492.

Toutes les planifications de la Commune ont dès lors été faites en se basant sur ces chiffres qui tenaient compte de l'arrivée de nouveaux habitants prévus dans les quartiers de Bois-de-Ban, des Planches-Montblesson et du Cloalet.

Faisant suite à ce constat, votre Conseil a ensuite accepté le préavis 1/2017 demandant un crédit d'études pour les constructions de Bois-Murat, basé sur les estimations d'une population de 11'700 habitants en 2025. Cela a conduit à l'estimation d'un besoin de 6 classes supplémentaires et de deux salles de dégagements pour le travail en groupe et les options. Les travaux effectués ces dernières années à Bois-Murat ont permis, avec la transformation de l'ancien bâtiment D et de l'ancien bâtiment A, de réaliser ce qui était demandé voire plus en créant 7 nouvelles classes, 2 classes de dégagement, 1 classe de réserve, ainsi que 2 salles de travaux pratiques et 1 salle de dessin ce qui permet donc de couvrir les besoins estimés pour 1'381 élèves.

Aucun des quartiers prévus en 2014 n'ayant vu le jour 10 ans après ce préavis, notre Commune compte toujours moins de 10'000 habitants. Avec 9'984 habitants au 31 décembre 2023, nous sommes au niveau qui était prévu pour 2016. En termes d'enfants scolarisés, la prévision, proportionnelle à la population, était de 1'381 élèves en 2025. Or, là aussi, le chiffre correspond actuellement au niveau prévu pour 2016.

Il y avait en effet 1'111 élèves scolarisés dans la commune en 2022 et 1'127 en 2023, bien loin des 1'381 estimés en 2014. Force est donc de constater qu'il n'y a eu qu'une très modeste augmentation de la population ces 10 dernières années, contrairement à ce que certains clament haut et fort.

Les estimations en termes de classes, de structures d'accueil préscolaire et parascolaire, ayant été planifiées sur la base de cette prévision qui ne s'est pas réalisée, nous aurons tout à fait la marge de manœuvre pour accueillir les habitants des nouveaux plans de quartier, si tant est qu'ils voient une fois le jour.

Le deuxième point du postulat mentionne une inquiétude des investissements à venir : caserne, piscine, place des Croisettes, et infrastructures sportives mentionnés dans le plan d'investissement.

Gouverner, on le sait, c'est prévoir, et le plan d'investissement fait l'inventaire des travaux qui devront être effectués au cours des prochaines années pour garantir la qualité de vie



dans notre commune, mais il propose justement un étalement dans le temps. Il peut toujours venir s'y ajouter des imprévus ou urgence, comme le problème de la piscine de Bois-Murat, mais cela peut soit être assumé par les finances de la Commune, soit géré par le décalage dans le temps d'autres projets moins urgents.

En troisième point, les postulants s'inquiètent des nombreux plans de quartier déjà approuvés et qui vont se réaliser ces prochaines années.

Comme déjà dit, ces plans de quartier sont pris en compte dans les prévisions de la Municipalité depuis 2014 et les infrastructures sont déjà prêtes à accueillir ces nouveaux habitants. Il faut aussi savoir que chacun de ces quartiers sera soumis au paiement d'une taxe communautaire qui amènera de l'argent dans les caisses communales.

L'arrivée de nouveaux habitants sera bien sûr aussi synonyme de revenus supplémentaires pour la Commune sous forme d'impôts.

Autre inquiétude : le plan directeur communal approuvé et le plan général d'affectation qui vous sera bientôt soumis. Vous le savez, le PDCom a fait l'objet du préavis n°10/2022 accepté par le Conseil communal en septembre 2022, le dossier a été envoyé à la DGTL pour approbation en novembre 2022 et a été approuvé par le Conseil d'État le 5 juillet 2023.

Le PACom qui devrait prochainement être envoyé pour examen au Canton prévoit la possibilité de densification supplémentaire dans quelques zones du périmètre compact. Ceci n'aura pas d'influence sur les finances de la Commune, si ce n'est une retombée positive sous formes d'impôts.

Le postulat mentionne ensuite la vision urbanistique communale et l'option d'un achat du terrain des Dailles.

Pour rappel, le Conseil communal a accepté le préavis d'intention n° 19/2022 relatif à la Vision urbanistique communale le 28 mars 2023 qui mentionnait ce souhait d'achat d'une partie du terrain des Dailles à la commune de Lausanne. Les tractations sont en cours. Comme discuté en commission d'urbanisme, dont M. Schmidt est le président, une valorisation foncière est prévue sur le bas de la parcelle qui devrait à terme permettre non seulement de rembourser l'achat du terrain, mais aussi d'obtenir un rendement significatif. Une autre inquiétude concerne les projets à venir de plan de quartier et de densification. Ces projets, ponctuels, auront peut-être pour conséquence l'augmentation de quelques dizaines d'habitants par quartier et concernent les 15 ans à venir. Ils n'auront pas d'influence négative sur les finances communales voire peut-être même une influence plutôt positive.

Nous en arrivons à la demande faite à la Municipalité d'élaborer une stratégie financière pour la Commune à 5, 10 et 15 ans calée sur la vision urbanistique et les besoins de service correspondants (écoles, garderies, EMS, habitats protégés, etc.)

Elle ne va pas redire ce qui vient d'être dit : écoles et garderies sont dimensionnées pour 12'000 habitants. Nous avons à ce jour assez d'habitats protégés pour les seniors et tous ne sont pas remplis. Enfin, la création d'un nouvel EMS est en cours de discussion. Il n'occasionnera aucun coût pour la Commune, mais sera source de quelques revenus en lien avec le DDP.

Concernant la croissance des charges liées à de nouveaux investissements, le préavis n° 4/2024 qui sera présenté au Conseil communal de mars demande un crédit d'études pour l'élaboration d'un plan directeur d'investissements pour l'assainissement des bâtiments communaux. Il prévoit des investissements s'étalant sur 10 ans, de 2024 à 2035 pour lisser



au mieux les coûts. Comme vous le constatez, la Municipalité va dans le même sens que le postulat, réfléchissant et pesant chacun de ses investissements.

La commission d'urbanisme s'inquiète du plafond d'endettement à hauteur de 140 millions et s'inquiète de possibles hausses d'impôts ? Elle laissera la parole à Monsieur le Syndic, en charge ad intérim du dicastère des finances pour répondre à cette question qui concerne les finances.

Mais, vous l'aurez bien compris, pour toutes les raisons mentionnées ci-dessus, la Municipalité vous propose de ne pas soutenir ce postulat car, comme nos explications l'ont, elle l'espère, démontré, il n'y a pas de développement à l'aveugle, ni de fuite en avant en termes d'investissements. Les préoccupations soulevées par le postulat sont déjà prises en compte et les finances de la Commune sont saines.

La Présidente ouvre la discussion sur le fond.

**M. Alain Monod, Syndic.** Sans vouloir vous abreuver, si vous lui passez l'expression, de chiffres, voici quelques informations à l'attention de M. Schmidt par rapport à ce qu'il développe dans son postulat. D'abord, il le dit ici haut et fort, la priorité absolue de la Municipalité est le maintien du taux d'imposition. C'est ce qui fait la force et l'attractivité d'une commune et on y tient, Cela étant M. Schmidt, la Municipalité n'est pas tout à fait dupe sur ce qui se cache derrière votre postulat, d'autant plus quand nous lisons à la dernière phrase « Dans tous les cas, les résultats de cette étude donc les flux de planification financière doivent être disponibles avant que le Conseil ne décide du plan général d'affectation ». Mais s'agissant des chiffres, tout ce que vous demandez, soit l'étude qu'il faudrait confier à une entreprise externe, a évidemment aussi un coût. Si vous reprenez le préavis qui a été présenté au Conseil communal au mois de septembre 2021, c'est-à-dire lors de la première séance de la nouvelle législature avec les autorisations d'emprunter, avec le plafond d'endettement, avec un certain nombre de chiffres. Donc tous ces éléments-là sont disponibles donc il ne peut que vous renvoyer à ce préavis. A propos du plafond d'endettement, ce n'est évidemment pas le seul critère s'agissant de l'analyse de la capacité financière de la Commune, mais quand le Conseil d'État nous autorise à 140 millions de plafond d'endettement pour la législature, ce chiffre ne tombe pas de la lune. Il y a un certain nombre de facteurs d'analyse pour permettre de dire que d'après les rentrées fiscales, d'après d'autres éléments, on pourrait monter jusqu'à 140 millions. Dans le préavis de septembre 2021, on a estimé que si tout pouvait se réaliser dans les délais prévus, on pourrait arriver à 102 millions d'endettement. Situation fin 2023 ou début 2024, alors que la projection qu'on vous donnait en septembre 2021 parlait de 89 millions, on est aujourd'hui à 78 millions. En 2024, on citait 99 millions, à supposer qu'on ait des projets pour 2024 de cette importance on aurait une assiette de 21 millions pour des travaux. Evidemment on ne va pas y arriver, on a un certain nombre de projets qui ont été retardés. On n'a pas été plus loin que 2025 car à partir du 1<sup>er</sup> juillet 2026 il y a aura une nouvelle législature.

**M. Félix Schmidt.** Il remercie la Municipalité pour ces différents chiffres. Tous les 15 ans, on fait un plan directeur communal suivi d'une nouvelle stratégie de développement de la Commune. Nos prédécesseurs, qui sortaient d'une commune pauvre, très pauvre avaient eu des visions, de se dire qu'il faut, pour que tout le monde vive bien, accueillir un certain nombre de personnes fortunées dans les parties supérieures de la Commune qui payeraient



beaucoup d'impôts de manière à pouvoir se payer un budget et payer les infrastructures nécessaires au bien du tous. Et ça a été fait avec succès. Maintenant, avec le plan directeur cantonal et le plan général d'affectation sur lequel nous allons travailler bientôt, se reposent ces mêmes questions de stratégie à long terme. Pour la commission d'urbanisme, il s'agit tout simplement d'accompagner cette vision urbanistique pour ces 15 prochaines années d'une vérification financière de la capacité de la Commune à faire face aux engagements à venir. Faire l'inventaire des besoins et des ressources afin d'avoir quelques ordres de grandeur des ressources fiscales qui peuvent venir de ce futur plan d'affectation nous permettra effectivement de prendre des décisions stratégiques en connaissance de cause en matière de développement territorial et des implications sur les finances. Les finances sont suffisamment importantes avec l'objectif stratégique de maintenir les impôts pour qu'on fasse cette étude financière et que l'on ait une vision claire sur le papier de ce qui doit être fait. Dans le rapport de 2021, il dit ne pas trouver ces chiffres, mais on trouve par contre des données qui font peur, soit de dire qu'à fin 2019 on avait 19 millions d'endettement, qu'à fin 2021 40 millions et que là on nous propose un plafond d'endettement à 140 millions. C'est vraiment un saut énorme. Il convient de vérifier qu'on puisse se payer ces endettements et qu'on ne reporte pas les dépenses qu'on fait maintenant sur les générations suivantes. On n'a pas besoin de faire une thèse de doctorat pour réaliser cette étude financière, on pourrait s'appuyer sur des écoles où des quantités d'étudiants ou de doctorants seraient contents d'analyser tout ça. Une vision stratégique financière claire à long terme est une question de sagesse pour le Conseil.

**M. Alain Monod, Syndic.** Il comprend bien que ce plafond d'endettement ou cet endettement tout court fait peur à beaucoup parmi vous. Il s'inquiéterait si nous devons emprunter pour faire tourner le ménage communal, respectivement pour payer les salaires et c'est de loin pas le cas. Vous avez raison M. Schmidt, l'endettement a progressé de manière significative ces dernières années mais il faut savoir pourquoi. Il faut savoir que la moitié de cet endettement est due aux travaux sur le site scolaire de Bois-Murat. On investit pour les générations futures aussi et on ne va pas rester les bras croisés au motif qu'on doit limiter notre endettement.

**M. Thierry Sprunger.** Il n'avait pas envie de prendre la parole ce soir mais il n'a pas le choix. Premièrement, la situation en 2021 ce n'est pas la situation d'aujourd'hui, ni pour les taux d'intérêts ni pour l'économie. Donc ce n'est pas ce qui a été décidé en 2021 qui gère notre avenir en 2024-2025-2026. Deuxièmement, vous parlez d'un plafond d'endettement de 140 millions. Il aimerait bien comprendre car il a entendu que le plafond d'endettement pour la Municipalité est de 110 millions et qu'il y a 30 millions qui peuvent être des cautionnements pour des tiers. Alors le seul tiers qu'il connaît est la CLE. Peut-être qu'il y en a d'autres ? Si ce qu'il dit n'est pas vrai c'est qu'il y a un problème dans la documentation. Comme M. Schmidt, il se soucie pour l'avenir, il s'est lui aussi exprimé à plusieurs reprises. Les finances vont bien mais les budgets 2023 et 2024 montrent un autofinancement négatif. Ça veut dire qu'on doit emprunter pour payer justement les frais courants. Quand on regarde ce qu'il appelle en anglais « wishlist », les vœux d'investissements pour les 4 ou 5 prochaines années, on a 30 millions pour cette année et puis on arrive à 80 millions avec toutes les choses qu'on aimerait faire et qu'on devrait faire. Mais pour lui, autant il faut penser aux investissements futurs autant ce qu'on doit faire aujourd'hui tous ensemble c'est remettre nos dépenses courantes et nos revenus



courants sur les rails. C'est de cette façon-là qu'on pourra autofinancer non seulement nos frais de fonctionnement mais une partie de nos investissements et qu'on ne va pas chaque fois rajouter, rajouter et rajouter à notre endettement. On est tous responsables ici. Les habitants d'Épalinges veulent des investissements et par conséquent accepteront de l'endettement mais ils seront contre le fait d'emprunter de l'argent pour payer les frais courants.

**M. Erich Dürst.** Il n'y a pas lieu d'avoir ce soir un débat sur les finances communales, nous avons ces occasions lorsque nous votons les budgets, les comptes, le plafond d'endettement ainsi que le taux d'imposition. Ce sont dans ces cadres-là que ces sujets sont abordés et doivent être abordés. C'est tout à fait juste de parler finances et il ne va certainement pas s'y opposer étant lui-même membre de la commission des finances. Par contre, le postulat que nous traitons ce soir propose autre chose. Il propose de prédire l'avenir sur 15 ans. On aimerait tous savoir ce qui se passera d'ici 15 ans. M. Sprunger lui-même vient de rappeler que la situation 2021 n'est pas la même que celle d'aujourd'hui. Il y a plus de 2 ans qui se sont écoulés et la situation est fondamentalement différente avec la guerre en Ukraine, l'inflation qui reprend, etc. Ces incertitudes sont présentes. Il est intéressant peut-être pour vous de savoir que le Canton dispose d'un organe de prospective. C'est un groupe de spécialistes qui sont chargés de se pencher sur quelles pourraient être les choses qui vont arriver à l'avenir pour pouvoir planifier la politique cantonale. Cet organe émet en principe un rapport en tout cas une fois tous les 5 ans. C'est ce document-là qui sert de base pour le programme de législature du Conseil d'État. Mais cet organe ne va pas dire que d'ici les cinq prochaines années il va se passer cela et cela, il va donner les options, les hypothèses et les différentes variantes et c'est sur cette base-là que le Conseil d'État, lui-même, fait son programme de législature. Là, on parle de prévisions sur 15 ans. C'est un peu l'illusion de la certitude mais il faudrait plutôt avoir la conscience de l'incertitude, soit savoir ce qui va arriver. On peut faire des hypothèses, on peut planifier certaines choses – certaines choses sont planifiables et sont planifiées - mais même ce qui est planifiable parfois ne se passe pas comme on l'aurait souhaité. Il rappelle notre terrain de foot synthétique à la Croix-Blanche, on pensait qu'il serait réalisé depuis longtemps mais il n'est pas là et pourtant on avait tout planifié, voté le crédit, fait les calculs d'ingénieurs, etc. Donc nous devons aussi vivre avec ces incertitudes-là et la politique est aussi là pour répondre à des changements de situation, garder une certaine agilité et pouvoir être réactif aussi par rapport à ça et il ne voit pas très bien ici la pertinence d'investir du temps et de l'argent dans une entreprise qui lui semble un peu théorique avec un résultat qui ne va pas faire avancer beaucoup dans les décisions que nous sommes amenés à prendre.

**M. Alain Monod, Syndic.** Il demande à M. Sprunger où il a trouvé ces 30 millions pour les cautionnements. Vous n'étiez pas là en 2021, il ne peut pas vous en vouloir. Il précise qu'il y a à l'intérieur de ces 140 millions un maximum de 10 millions pour les cautionnements.

**M. Félix Schmidt.** Dans sa dernière fonction de directeur d'entreprise, il a été responsable de la stratégie pendant une dizaine d'années. Effectivement, quand on fait de la stratégie, on ne prédit pas l'avenir mais on essaye de sortir des ordres de grandeur, de regarder des options, d'avoir quelques indicateurs et de voir un petit peu les variations qu'il peut y avoir



afin d'avoir une direction où aller. Les bonnes entreprises ont une stratégie à long terme. Evidemment, c'est assez rare qu'à 15 ans on atteigne les objectifs fixés, on les aura adaptés entre deux. Mais comme on dit, il n'y a pas de bon vent pour le navigateur qui ne sait pas où il veut aller. Donc il faut d'abord savoir où on veut aller pour ensuite adapter la stratégie. Oui, on a des budgets annuels mais justement la vision des budgets annuels est beaucoup trop courte pour prendre une option sur le long terme. Et puis après on a tout d'un coup des gros investissements et on se demande comme pour l'exemple du projet des Dailles si on va pouvoir se payer ça ou pas, si c'est raisonnable ou non. En ayant une vision comme celle-ci, cela nous permettra aussi d'avoir des choix. Pendant longtemps, M. Mischler nous disait que le Biopôle n'était pas intéressant car il y avait toutes ces start-ups qui ne gagnaient pas d'argent et puis on voit depuis 2-3 ans que ces start-up deviennent des sociétés qui commencent à amener de l'argent. On voit que ça devient stratégique pour Épalinges de développer de l'emploi et on peut donc se poser la question de ce qu'on pourrait faire pour développer plus d'emplois à Épalinges pour offrir au Biopôle des possibilités de développement sur notre territoire de manière à ce que dans 10 ans on ait des impôts qui reviennent de ces start-up qui commencent aujourd'hui. On peut aussi se poser la question dans le cas des quartiers de villas 2. Lorsqu'on a des grands terrains, est-ce qu'on aurait peut-être intérêt à les fractionner afin d'avoir deux villas par surface de manière à avoir plus de contribuables aisés qui peuvent contribuer à nos impôts ? Donc jouer sur l'aménagement du territoire, jouer sur les variantes avec des indicateurs faire plus précis mais pour savoir un peu où on va et pour savoir où on veut aller et prendre aujourd'hui des décisions en connaissance de cause. Il ne demande pas une thèse fantastique mais une réflexion stratégique avec un partenaire externe qui nous aide à poser des chiffres avec l'aide du Canton pour certains indicateurs si nécessaires, mais de manière à ce que le Conseil puisse avoir une vision assez claire d'où on va à long terme.

**M. Nicolas Häusel.** Il n'est pas du tout un fan de chiffres et de finances mais n'empêche qu'il est aussi conseiller communal et représente aussi une partie des citoyens ici. Pour sa part, avec son niveau de connaissance en matière de finances, il s'estime tout à fait assez renseigné pour l'avenir. On a un Plan directeur communal qui nous montre la vision urbanistique. La Municipalité fait l'effort de nous présenter des visions urbanistiques qui, pour rappel, ne sont pas acceptées par le Conseil mais dont il a pris acte. Chaque année, nous avons un plan des investissements qui nous montre que la Municipalité réfléchit à l'avenir. On peut budgéter les investissements et les projets qui sont là. On a effectivement un budget qu'on doit voter, on a des préavis qui arrivent tous les mois. Un des grands avantages de la modification du règlement de ce Conseil est que, selon l'agenda, on peut pratiquement être au courant des préavis portés au Conseil suivant. Nous avons donc assez d'informations sur le sujet et il ne voit pas en quoi servirait cette nouvelle étude. Pour sa part, il ne prendra pas en considération ce postulat.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

***Au vote, avec 19 oui et 33 non et 9 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.***



**14. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE MURIEL CUENDET SCHMIDT « AMÉLIORER LA COMPATIBILITÉ ENTRE VIE PROFESSIONNELLE ET VIE FAMILIALE EN AMÉLIORANT L'OFFRE D'ACCUEIL PARASCOLAIRE » – PRISE EN CONSIDÉRATION**

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas.

Elle ouvre la discussion sur le fond.

**Mme Chantal Good, Municipale.** Après avoir pris des renseignements auprès de l'AAEE, elle tient à vous transmettre les points suivants. En préambule et pour rappel, ce postulat concerne les enfants de 4 à 8 ans, qui sont donc en âge scolaire et pourraient effectivement fréquenter les structures parascolaires du mercredi après-midi.

1. Il faut savoir que le mercredi est un des jours de la semaine où il y a le moins de demandes des parents pour une fréquentation des structures d'accueil parascolaire.

Est-ce dû au fait que les élèves de 1P qui ont entre 4 et 5 ans n'ont pas d'école le mercredi matin et que les plus grands, dès 9 ans, peuvent participer aux activités organisées par le CAP ?

2. Comme vous le savez, les activités sportives ou artistiques pour les enfants sont souvent organisées les mercredis après-midi et demandent l'accompagnement d'un adulte. Ce que l'AAEE ne peut évidemment pas organiser ou assumer.

3. A noter que la couverture par rapport aux quelques demandes des parents et besoins des familles pour la prise en charge des enfants dans les structures le mercredi après-midi est entièrement couverte par les accueillantes en milieu familial et aucune famille n'est en attente ou sur la touche à ce jour.

4. En ce qui concerne le personnel éducatif, la fermeture de la structure le mercredi après-midi est fort appréciée. En effet le personnel peut ainsi consacrer du temps, pour certains à leurs propres enfants, et cela contribue à l'attractivité du poste.

5. Et enfin, elle terminerait en rappelant que la Commune verse à l'Association selon la convention un montant de 23 % des charges prévues au budget, sous déduction du montant des locaux mis à disposition par la Commune et des frais de transports.

Pour les raisons évoquées ci-dessus, elle invite à renoncer à la prise en considération ce postulat.

**Mme Muriel Cuendet Schmidt.** Elle a déposé ce postulat car elle a été interpellée par un certain nombre de parents de la Commune d'une part et de son côté elle a aussi eu un certain nombre d'échanges avec l'AAEE. Effectivement, les structures d'accueil parascolaires actuelles pour les enfants dès 4 ans ne sont pas ouvertes le mercredi donc c'est extrêmement logique qu'il n'y ait pas de demande pour cette période-là. Les familles, découvrant qu'il n'y a pas de possibilités de prise en charge d'accueil de leurs enfants, sont bien obligées de trouver des solutions. Ce qui serait absolument intéressant, c'est qu'il y a une ouverture de la part de l'AAEE pour tester une ouverture le mercredi après-midi car c'est uniquement en testant qu'on pourra réellement se rendre compte si ça doit répondre à un besoin ou pas. Et ce n'est pas parce qu'on teste que ça doit ensuite être gravé dans le marbre et reconduit d'année en année. Comme elle l'a dit, elle a été interpellée par plusieurs familles



concernées par cette rupture de la couverture de l'accueil pour les enfants dès 4 ans. Par rapport aux activités extrascolaires, en général les enfants entre 4 et 6 ans en ont quelques-unes mais ce n'est pas une minorité. Pour ces raisons, elle dépose quand même ce postulat, cela vaut la peine de tester cette possibilité d'offrir aux familles. Et puis si finalement cela ne répond pas à un besoin, on pourra toujours revenir en arrière.

**M. Julian Pidoux.** Il s'est penché en peu plus en détail sur les chiffres concernant l'accueil de l'enfance. Il déclare ici ses intérêts car en arrivant dans cette Commune avec sa famille, ils étaient très contents de trouver des disponibilités parce que la structure est extrêmement performante. Il y a un phénomène qui est assez intéressant, et Épalinges n'est pas la seule commune à vivre ça, c'est le taux d'occupation. On voit qu'au niveau du taux d'occupation, il n'y a pas une seule structure qui dépasse les 86,7% de taux d'occupation et cela descend même jusqu'à 67% de taux d'occupation pour les plus grandes structures comme la Courte-Échelle. Donc l'offre actuelle n'est pas encore complètement remplie. Si on va un peu plus dans le détail, on voit que ce sont les plages de midi qui sont le plus utilisées et que celles après l'école le matin ou l'après-midi le sont très peu. Donc peut-être qu'avant d'ouvrir de nouvelles possibilités, il y a aussi une nécessité de s'adapter à ce qui est déjà disponible. D'après le rapport de l'AAEE, les habitudes suite à la pandémie ont aussi changé. Lausanne a également des problèmes de taux de d'occupation. Ils cherchent des solutions. Peut-être que dans la création de nouvelles structures avec le regroupement Polny, on arriverait mieux à répartir et à remplir afin d'avoir un taux d'occupation qui se lisse. Il pense qu'avant de créer quelque chose de nouveau, il convient de chercher à améliorer ces taux d'occupation. Il vient ensuite sur la question de faire un test sur des nouvelles prestations et de retirer si cela ne fonctionne pas. Lorsqu'on offre des prestations aussi essentielles pour des familles et qu'ensuite on leur tire le tapis sous les pieds après une année ou une année et demie en leur disant, vous n'êtes pas assez donc on enlève, le mal est pire parce qu'on casse une organisation qui, comme tous ceux qui ont des enfants ici le savent, est souvent planifiée au millimètre près.

**Mme Béryl Macé.** Elle intervient car elle fait partie des parents qui ont interpellé Mme Cuendet Schmidt pour demander pourquoi le mercredi après-midi il n'y a pas de places de crèche. Elle a trois enfants en structure d'accueil : deux qui ont plus de 4 ans et qui sont maintenant à l'école et un en crèche. Elle a dû arrêter de travailler le mercredi pour s'occuper de ses enfants, ce qui a été assez péjoratif pour son travail. Actuellement, il est compliqué de justifier un 80% au travail. On est dans un moment où on demandera aux parents qui travaillent d'être plus disponibles et ne pas pouvoir travailler le mercredi à cause d'un manque de structure est quand même péjorative pour tout le monde et essentiellement les femmes. Il faut être réaliste, la plupart du temps se sont les mamans qui arrêtent de travailler car le salaire des femmes et souvent moins élevé que celui des hommes. Donc pour la famille, ce sont les femmes qui se retrouvent embêtées.

**Mme Fanny Burki** intervient pour expliquer la problématique du lissage au niveau de la fréquentation dans les structures d'accueil. Beaucoup de parents se voient contraints d'arrêter de travailler le mercredi après-midi lorsque les enfants commencent à être scolarisés parce qu'il n'y a plus de structures d'accueil pour les accueillir à ce moment-là. Ce qui fait que les quatre premières années, lorsqu'ils sont à la crèche, on peut travailler à 80% en ayant congé le lundi, le mardi, le jeudi et le vendredi mais pas forcément en étant



obligé de consacrer notre journée off au mercredi, mais ensuite on est contraints de le faire le mercredi. On n'arrive pas forcément à adapter nos jours de travail et placer les enfants tous les jours parce que certains jours sont complets. On lui a répondu pendant six ans que la structure ne pouvait pas accueillir ses enfants tel ou tel jour. Elle ne pouvait pas les mettre les jours qui lui convenaient parce qu'il y avait soit des jours qui étaient complets, d'autres qui étaient vides donc elle devait faire un Sudoku pour placer ses enfants. Cela ne dépend pas uniquement des parents et de leur volonté mais également des disponibilités en structure en sachant que le mardi est un jour quasiment complet parce que les gens prennent le jour off le lundi ou le vendredi et ensuite quand ils ont des enfants scolarisés le mercredi. Le jeudi est complet donc on se retrouve avec une offre qui n'est pas égale pour les enfants selon les âges, les groupes et les endroits. Donc pour pouvoir lisser le taux de fréquentation c'est un petit peu plus complexe que juste la volonté des parents malheureusement. Cela explique aussi le fait que certains jours ne soient pas complets comme le mercredi car les parents se disent tant qu'à garder un enfant on garde les trois et ça libère la place ce jour-là. Mais la demande elle est quand même présente, c'est la première fois en 6 ans qu'elle a aujourd'hui une place pour ses trois enfants en structure d'accueil sur Épalinges. Cela a été très compliqué et certains parents la rejoindront là-dessus. Et on a fait au mieux en demandant à des mamans de jour, à des baby-sitters, à des amis, à des parents, à des proches de pouvoir les aider, mais la problématique est réellement complexe à ce niveau-là et ce n'est pas juste une question de lisser le taux de fréquentation mais c'est vraiment une problématique générale aujourd'hui.

**M. Nicolas Häusel.** On parle ici de gens qui travaillent, qui ont des difficultés à trouver une place dans certaines plages de la semaine. Ce problème est peut-être encore plus fort pour les gens qui sont en recherche d'emploi, en difficulté, en réinsertion, qui doivent accepter des postes ou des stages pratiquement loin du jour au lendemain et qui doivent s'organiser avec des enfants en bas âge. Ce postulat va tout à fait dans le bon sens de ce que l'infrastructure de placement et de réinsertion attend des communes pour que les gens puissent réintégrer le monde du travail le plus rapidement et le mieux possible.

**M. Mazyar Yosefi.** Il déclare ses intérêts ayant ses enfants scolarisés à Épalinges. Il est papa et confirme à 100% ce besoin. Effectivement, quand on vous annonce que le mercredi l'accueil va jusqu'à 14h et qu'il n'y a plus rien après, vous essayez de trouver une autre solution, soit de jongler entre le travail et une maman de jour, baby-sitter, etc. Et s'il n'y a pas d'offres, il n'y a pas de demande. Mais il peut assurer que c'est un besoin réel. De plus, il s'agit d'un postulat, qui invite à la Municipalité à étudier l'opportunité de prendre une telle mesure. Il invite toutes et tous à prendre en considération ce postulat.

**Mme Chloé Restauri.** Elle travaille au parascolaire, à la ville de Lausanne. C'est vrai que l'inquiétude est de se dire comment est-ce qu'on fait avec un jour de moindre fréquentation, la réponse est simplement qu'il y a moins de professionnels qui y travaillent. Elle assure que tous les professionnels du parascolaire rêveraient que les enfants soient présents le mercredi parce que c'est vrai que souvent ce sont des taux d'activité très bas. Ensuite, pour la question des activités extrascolaires, l'accueil du parascolaire permet aussi une certaine égalité des activités extrascolaires vu que les activités sont aussi proposées l'après-midi. Il y a aussi des aspects culturels ou autres qui permettent en fait à tous les enfants de pouvoir aussi bénéficier d'activités extrascolaires. Ce qu'il faut aussi dire c'est qu'il y a



énormément de parents qu'elle rencontre qui sont contents d'avoir un système, comme à la ville de Lausanne, hyper flexible où en cas de changements de travail ou d'emploi du temps, il y a de la place pour accueillir leurs enfants. Sur le parascolaire, il y a en tout cas 30 à 40 changements de contrat par mois du fait que les parents soit recommencent à travailler soit vont changer de travail. Donc une structure d'accueil peut se permettre de le faire et elle peut assurer que tous ses collègues de l'équipe rêveraient de travailler le mercredi après-midi et c'est de loin un problème.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

*Au vote, avec 37 oui et 20 non et 5 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.*

**15. MOTION DÉPOSÉE PAR MMES LES CONSEILLÈRES COMMUNALE SANDRINE LARGEY BOTTI ET FABIENNE BRIDE « 1 SEMAINE DE VACANCES SUPPLÉMENTAIRE POUR LE PERSONNEL COMMUNAL » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité de la motion, ce n'est pas le cas.

Elle ouvre la discussion sur le fond.

**Mme Fabienne Bride.** Elle reprend quelques arguments du texte de la motion. Tout d'abord, une semaine de vacances supplémentaire contribue à réduire le stress auprès des collaborateurs. De nombreuses études ont montré les bienfaits des vacances sur la santé mentale et physique. Sept à huit jours de vacances supplémentaires représentent un mois de stress limité selon certaines études. De plus, des collaborateurs reposés sont des collaborateurs plus efficaces. Cela peut aussi diminuer sensiblement les arrêts pour cause de maladie.

Deuxièmement, l'actuel règlement du personnel datant des années 1990 est obsolète. Il y a actuellement un total de 4 semaines de vacances pour le personnel de 20 à 46 ans. Ce qui constitue certainement un point rédhibitoire pour l'embauche et la candidature. Cela veut dire que le personnel le mieux formé et le plus compétent va se diriger vers d'autres communes ou d'autres entreprises plus généreuses. Nous avons entendu ici même il y a peu de temps que certains postes administratifs de la Commune n'avaient pas pu être pourvus, faute de candidats. La question à se poser ce soir est la suivante : voulons-nous d'une commune rétrograde au niveau des conditions de travail de son personnel ? De nombreuses communes vaudoises offrent déjà une semaine de vacances de plus qu'Épalinges, comme le Mont-sur-Lausanne, Nyon, Vevey, etc. Ou alors voulons-nous d'une commune qui vit avec son temps, qui veut et peut assurer un service de qualité à ses concitoyens, ses habitants et ses intervenants grâce à la compétence de son personnel ? Elle espère que vous répondrez à cette question en acceptant la présente motion.



**M. Alain Monod, Syndic.** Le terme « rétrograde » n'engage que vous. Il est un petit peu exagéré de prétendre que nous sommes une Commune rétrograde, cela n'engage que vous. Cela étant, la Municipalité ne s'oppose pas à cette motion car ce sont déjà des réflexions qu'elle a eues dans le cadre du règlement du personnel. Par contre, il sera difficile de respecter le délai de six mois pour répondre car il ne sera pas concevable de modifier le règlement uniquement sur ce sujet. On va travailler sur l'entier du règlement du personnel communal, un préavis global vous sera d'ailleurs soumis au mois de juin pour toutes ces questions autour du personnel. Si on adopte cette motion, l'effet sera au plus tôt pour le 1<sup>er</sup> janvier 2025 et non pas en cours d'année. On demande qu'on nous laisse un petit peu plus que les six mois qui sont permis par le règlement du Conseil communal pour répondre.

**M. Félix Schmidt.** En vous écoutant, il se demande si le règlement du personnel est de la compétence du Conseil. Sur le principe, une motion charge la Municipalité de présenter une étude sur un objet déterminé ou un projet de décision de compétences du Conseil. Or il semble que l'engagement du personnel est typiquement de la compétence de la Municipalité et pas du tout de celle du Conseil.

**M. Alain Monod, Syndic** précise que l'engagement du personnel ainsi que les classifications et les salaires relèvent exclusivement effectivement de la Municipalité. Par contre, le règlement du personnel est clairement de compétence du Conseil communal et vous serez amenés à vous prononcer sur ce règlement.

**M. Mazyar Yosefi** précise que c'est bien le cas, il en était de même pour le congé paternité où le Conseil avait modifié le règlement du personnel. Le règlement du personnel de la Commune d'Épalinges date et puis il y a certains éléments qui devraient être revus. Au vu de cela, il proposerait peut-être de renvoyer cette motion à une commission, la Municipalité pourrait nous soumettre l'ensemble des modifications qu'elle souhaiterait apporter et ensuite on viendra devant le Conseil avec le groupe qui a travaillé sur ce règlement du personnel avec un projet un peu plus complet afin d'avoir une vue d'ensemble de ce règlement du personnel.

**M. Alain Monod, Syndic.** M. Yosefi propose le renvoi à une commission non pas pour la prise en considération mais pour entendre certains arguments de la Municipalité sur ce qu'on envisage de faire, sur ce qu'on ne peut pas faire ou ce qu'on ne veut absolument pas faire. Dans ce cas-là, il suggère à Mesdames Bride et Largey Botti d'accepter de transformer cette motion en postulat. Le délai de réponse est le même, ce n'est pas une question de délai. Mais cela peut nous permettre certaines pistes et pas seulement de s'arrêter aux vacances supplémentaires.

**Mme Fabienne Bride.** Mme Largey Botti et elle-même sont d'accord de transformer cette motion en postulat.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

***Au vote, avec 51 oui et 5 non et 6 abstentions, la prise en considération du postulat est acceptée.***



**16. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MMES LES CONSEILLÈRES COMMUNALES FANNY BURKI ET LÉA PACOZZI « PROTECTIONS HYGIÉNIQUES GRATUITES DANS LES BÂTIMENTS DE LA COMMUNE » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas.

Elle ouvre la discussion sur le fond.

**Mme Fanny Burki.** Ce postulat a été déposé avec sa collègue Léa Pacozzi pour toutes les personnes menstruées et le but était un peu de faire écho au projet déjà lancé par le canton de Vaud afin d'agir contre la précarité menstruelle au sein des établissements scolaires. Beaucoup, voire toutes les personnes menstruées ont déjà rencontré cette situation de se retrouver au dépourvu lorsque, l'inconfort est venu. Le but est de faire cette démarche au sein des bâtiments communaux et administratifs, en ne mettant pas seulement à disposition ces protections hygiéniques pour le personnel communal mais également pour le public. Pour elles, un tel projet permet vraiment d'envoyer un signal fort d'une commune consciente des problématiques féminines et féministes pour lutter contre la précarité menstruelle et le tabou des règles. D'ailleurs, il y a d'autres communes vaudoises, comme la ville de Morges, qui ont déjà mis en place de tels projets. Elle anticipe sur un potentiel intervention de la part du Conseil sur la question de pourquoi est-ce que nous déposons un postulat et que nous n'avons pas fait une interpellation. Pour elles, une interpellation demanderait peut-être moins de travail de la part de la Municipalité, toutefois, il ne permettrait pas à vous conseiller-ère-s de donner votre avis sur la question. Ainsi, nous pensons que l'impact est d'autant plus fort pour ce sujet de déposer un postulat et que ce thème important voire central mérite réellement que la question soit portée à une discussion au sein du Conseil. De plus, pour nous, il est primordial de mener sur le sujet une certaine réflexion non seulement au niveau du type de protection mis à disposition mais également les marques, le budget, les choix plus ou moins écologiques, il y a donc toute une problématique à étudier. Même si cela demande un certain investissement en temps et en argent, elles pensent que ce n'est vraiment pas démesuré et que cela mérite réellement d'être porté à la connaissance de tous. De plus, on l'a expérimenté ces derniers temps, il arrive parfois que des commissions ad hoc soient nommées pour plusieurs objets, peut-être que le Bureau pourrait également porter ce sujet à une commission ad hoc en parallèle avec un autre sujet afin de peut-être réduire le temps de certains conseillers.

**M. Patrick Eerdmans.** Sur le fond, il ne conteste pas l'idée de ce postulat. En effet, le groupe Vert'Libéral a lui-même proposé une solution similaire pour les écoles qui n'avait malheureusement pas eu un grand soutien au sein même de ce Conseil. Néanmoins, nous sommes plus embêtés par la forme de cette demande, soit le fait qu'il s'agisse d'un postulat. En effet, nous n'estimons pas nécessaire de faire de grandes études et des rapports à tout va pour une question simple « Est-ce que la Municipalité peut mettre à disposition des protections hygiéniques dans les bâtiments communaux ».

Ce postulat pourrait très bien se transformer en une interpellation voire un vœu. Ainsi, nous ferions une économie de près de CHF 1'000.- en évitant de convoquer une commission



ad hoc et la commission des finances, une économie qui pourrait permettre des mois de mise à disposition de protections hygiéniques. De plus, l'étude du dossier et la rédaction du rapport prendraient un certain temps à la Municipalité alors qu'ils pourraient investir leurs efforts sur d'autres projets. De ce fait, il demande, en premier lieu, à Mesdames les Conseillères Burki et Pacozzi de bien vouloir transformer ce postulat en interpellation. Et il demande au Conseil de faire preuve de bon sens, pour ne pas jeter par la fenêtre les ressources de la Commune et l'argent des Palinzards en refusant ce postulat si celui-ci ne devait pas être transformé en une interpellation.

**M. Nicolas Häusel.** Un postulat peut prendre du temps mais on n'est pas obligé d'écrire un roman non plus pour y répondre. Mme Burki a très bien exprimé la notion qu'elle a dans ce dépôt de postulat, c'est-à-dire qu'il y a des éléments qui doivent être portés à la connaissance du Conseil. Ces éléments ne sont pas nécessairement abondants et compliqués, et pour mettre cette stratégie-là de mise à disposition de protections hygiéniques en œuvre, il y a toute façon besoin de réflexions, d'organisation et également de développer un certain budget qui sera soumis au Conseil. Mais il lui semble que le postulat convient très bien pour une telle demande. De toute façon, si vous rentrez en matière, la Municipalité devra faire le travail d'une stratégie, que ce soit par le biais d'une interpellation, d'un vœu ou d'un postulat.

**Mme Léa Pacozzi.** On conserve la forme du postulat car on estime aussi que ça nécessite une étude plus globale pour savoir comment le mettre en place de manière adéquate. Il y a en effet des questions budgétaires, des questions écologiques, des questions aussi pratiques comme simplement de savoir qu'est-ce qui convient le mieux aux personnes qui ont besoin de ces offres. Cela nécessite aussi le fait de réaliser une étude aussi courte soit-elle pour le faire correctement. Et, comme dit précédemment, c'est un sujet important qui nécessite qu'aujourd'hui on en parle et qu'on arrête de toujours mettre ce sujet sous le tapis. C'est aussi pour ça qu'on estime qu'il est intéressant d'en discuter tous ensemble au sein d'une commission.

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

*Au vote, avec 26 oui et 32 non et 3 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.*

**17. POSTULAT DÉPOSÉ PAR MME LA CONSEILLÈRE COMMUNALE LÉA PACOZZI « POUR ENCOURAGER L'ENGAGEMENT POLITIQUE DES PARENTS : CRÉER UN RÉSEAU DE BABYSITTING POUR LES MEMBRES DU CONSEIL COMMUNAL » – PRISE EN CONSIDÉRATION.**

La Présidente demande s'il y a une question ou une remarque sur la recevabilité du postulat, ce n'est pas le cas.



Elle ouvre la discussion sur le fond.

**Mme Léa Pacozzi.** Ce soir, elle souhaite vous proposer une solution pour faciliter l'engagement politique des parents. Comme on le sait, trouver un équilibre entre vie familiale et vie professionnelle est déjà une tâche compliquée et s'engager en politique est encore plus difficile. En effet, s'engager au Conseil représente un investissement en temps conséquent, nous avons 7 séances du Conseil communal donc environ 21h, auxquelles s'ajoutent les séances de commission. En l'occurrence, il s'agit aussi d'encourager l'engagement politique des femmes ou des mères plus spécifiquement. On constate, en effet, que les femmes sont minoritaires dans ce conseil. Elle se doit de corriger les chiffres de son postulat, en effet sur les 80 personnes que nous sommes, on ne compte que 28 conseillères. Ce postulat vise donc à offrir un soutien aux parents engagés au Conseil pour les aider à gérer vie familiale et politique, en facilitant l'accès au babysitting. Le premier biais envisagé est d'agir sur l'offre de garde les soirs du Conseil. Pour cela, l'idée serait de mettre en réseau les parents du Conseil avec les jeunes de la Commune et d'envisager de financer la formation proposée par la Croix-Rouge, qui s'élève à un montant d'une centaine de francs, à tous les jeunes du CAP qui se tiendraient disponibles les soirs de conseil. Cela permet, à la fois de garantir aux parents la formation des jeunes babysitteurs, et aux jeunes de leur offrir un certificat pour de futurs emplois. Cela permet également d'augmenter l'offre de baby-sitting au sein de la Commune pour d'autres parents qui ne sont pas forcément au Conseil communal. Le deuxième volet concerne les frais de garde. Il s'agit de mettre en place un remboursement des frais pour les Conseiller-ères-s qui en feraient la demande. Un tel fonctionnement existe déjà chez nos voisins lausannois, dont le règlement qui explique leur fonctionnement global et qui prévoit notamment des montants plafonds pour la garde du soir, également l'âge des enfants concernés et la manière dont le remboursement peut se faire via les jetons de présence. Une telle solution représente peu de travail administratif pour la Commune et permet de dépanner les Conseiller-ères-s qui en auraient besoin. Pour conclure, elle espère que vous soutiendrez ce postulat, qui permettra aussi de rendre plus alléchantes les conditions du Conseil communal pour les parents, offrant à chacun de nos groupes l'opportunité d'encourager de nouvelles personnes à s'engager politiquement et au Conseil communal. Il est important de rendre notre Conseil accueillant pour les Palinzard-e-s, quelles que soit leurs conditions de vie.

**M. Alain Monod, Syndic.** Évidemment le Conseil se prononcera quant à la prise en considération ou pas. Il a cependant une petite remarque à propos de votre texte où vous dites « Après avoir contacté le CAP qui m'ont fait part de retour.. ». Cela ne va juste pas de contacter des collaborateurs de la Commune dans la préparation d'un postulat. Il y a une question de loyauté des collaborateurs. En tant que Conseiller-ères-s communal-e-s, on n'a pas à aller s'inquiéter auprès des collaborateurs de la Commune.

**M. Julian Pidoux.** Sans se prononcer sur le fond, il y a encore des choses qu'il commence à avoir de la peine à lire à notre époque, soit cette omniprésence de « c'est la femme qui s'occupe des enfants ». Il s'est lancé tard en politique parce qu'il s'est occupé de ses enfants. Il a passé l'aspirateur, fait les devoirs avec ses enfants et il s'est lancé en politique à 45 ans parce qu'il a aussi pris ce rôle familial. Aujourd'hui, on est dans une époque où les hommes participent aussi à l'éducation de leurs enfants et le manque d'engagement politique est peut-être à aller chercher ailleurs que dans l'individualisme, dans la



multiplication des activités et peut-être aussi dans le manque d'extravagance de siéger dans un Conseil communal. Donc il aimerait qu'on cesse toujours de chercher des raisons qui ne sont pas là où elles sont. Ce n'est pas très populaire de le dire mais il tient à le faire en prenant son exemple parce que c'est un cas concret et les hommes aussi font un effort dans le ménage.

**M. Erich Dürst.** C'est très bien comme cela, les hommes aussi pourront s'occuper de leurs enfants et venir siéger au Conseil communal puisqu'ils pourront également bénéficier d'un service de baby-sitter. Votre intervention, M. Pidoux, répond exactement à la préoccupation qui a été exprimée par Mme Pacozzi.

**Mme Laurence Mundinger** est un peu énervée sur ce qu'elle vient d'entendre. Il est important de ne pas toujours repartir de son exemple à soi, on est tous des individus différents mais il y a quand même les statistiques et on sait qu'actuellement 70% des activités domestiques sont effectuées par les femmes, elle ne parle de votre exemple M. Pidoux, ni du sien. Les femmes gagnent 30% de moins que les hommes ou 15%. Cela dépend si c'est en fonction de leur salaire ou en fonction de leurs années d'expérience. Il y a plein de chiffres qui montrent tout ça. Après, que les femmes soient préférencées sur plan de la carrière, il y a pleins de chiffres qui le montre une fois de plus, mais les raisons qui font qu'on ne fait pas de la politique sont multiples mais il y a quand même une question d'organisation familiale. C'est un enjeu pour tous les parents de trouver des baby-sitters pour le soir donc elle pense que ce postulat mérite d'être considéré. Mais ce mythe du nouveau père est présent depuis 20 à 30 ans, on revient toujours avec ça. Mais au final c'est quand même les femmes qui font beaucoup de travail à la maison même si elles font leur part mais statistiquement de manière inférieure.

**M. Julian Pidoux.** Premièrement, il ne faut pas lui faire dire ce qu'il n'a pas dit. Le mythe du nouveau père va de nouveau dans le même sens qu'il disait, de dénigrer. Pour répondre à M. Dürst, visiblement il y a trop d'hommes dans ce Conseil communal puisque les chiffres le montrent donc est-ce que vous en voulez plus grâce à la garde des enfants ? Et sur la question des exemples personnels, ce soir on nous a offert un défilé d'exemples personnels de qui avait besoin de garde d'enfants, qui en avait deux, trois.. Donc ne venez pas plaider ce qui s'est passé avant. Il n'accepte pas ce mythe de l'homme moderne qui montre bien l'ouverture d'esprit.

**M. Muriel Cuendet Schmidt.** L'objet présenté est très clair, il a pour but de renforcer la participation et de faciliter la participation des parents qui ont des enfants en bas âge à ces réunions de Conseil communal. Malheureusement, vous avez fait dériver le sujet avec des propos qui sont.. les vôtres, mais venir critiquer ce qui a pu être dit à d'autres moments, sur d'autres débats alors que ce Conseil vient de refuser un objet qui est en lien notamment à l'accès aux protections hygiéniques pour les femmes, c'est très malvenu de votre part. Il est important maintenant de revenir à l'objet qui est de faciliter la participation des parents avec des enfants en bas âge à ces séances de Conseils.

**M. Stéphane Bruneau.** Il ne va pas parler de parents ou de quoi que ce soit, il n'a que deux chats et pas d'enfants. Il va plutôt se baser sur son expérience de président de club de sport. Dans beaucoup de communes, dont la nôtre, nous devons refuser du monde. Ce qui



prouve que les gens ont du temps le soir, qu'ils arrivent à trouver des disponibilités le soir pour se libérer pour des activités extra-professionnelles, que ça soit du sport, de la musique ou autre. Dire qu'on ne prend pas en charge les frais des enfants fait que les gens ne s'intéressent pas à la politique est un mauvais argument puisqu'ils sont capables de trouver d'autres occupations en dehors de ça. Le problème n'est pas là, et il rejoint M. Pidoux, le problème vient plutôt de l'intérêt à la politique qu'à des possibilités de garde d'enfants. Lorsqu'il s'agit de faire d'autres activités extra-professionnelles, ils ont des solutions, donc elles existent. Le problème fondamental est l'intérêt pour la politique, on le voit bien dans les différents sondages, questions et autres qui sont posés à la population. Les gens ne s'intéressent pas à la politique, tout simplement. Et ce n'est pas en proposant aux gens de garder leurs enfants qu'on les attirera en politique.

**Mme Fanny Burki.** Effectivement, quand on veut, on peut. Et quand on a vraiment envie de faire de la politique alors que fait-on ? Eh bien on prend son enfant avec soi aux séances du Conseil communal, on le change dans sa poussette, on l'allaite entre deux votes à main levée. On peut se donner les moyens de prendre son petit ici comme elle l'a fait. Toutefois, il est important de pouvoir donner cette possibilité aux gens et de leur faciliter les choses, de leur faciliter la vie pour qu'ils puissent venir siéger ici au Conseil communal de manière sereine en étant conscients que leurs enfants sont gardés de manière appropriée par des personnes qui auront potentiellement été formées. Et cet accès facilité à un service de garde pendant les séances du Conseil communal pourrait soulager des familles. Ce postulat est tout à fait justifié et il mérite une prise en considération et qu'elle vous encourage à voter oui.

**M. Nicolas Häusel.** Tous les groupes ici au Conseil ont à peu près le même problème de recrutement de membres viennent-ensuite en général. Pour le groupe des Verts, les principales questions qui viennent des membres qui souhaiteraient venir au Conseil sont « Comment concilier ma vie professionnelle et comment concilier ma vie familiale avec le Conseil communal ? Comment est-ce que je vais faire avec le boulot en arrivant tard et comment est-ce que je vais pouvoir placer mes enfants ou comment faire pour que ma femme ou mon homme ne prenne pas toute la charge familiale quand je viens au Conseil ? »

La discussion n'est plus demandée. La Présidente passe au vote de la prise en considération du postulat.

*Au vote, avec 26 oui et 32 non et 5 abstentions, la prise en considération du postulat est refusée.*

## **18. DÉPÔTS D'INTERPELLATIONS.**

**M. Julian Pidoux** « Démission avec effet immédiat à la Municipalité : Quelles conséquences sur la gestion de la Commune ? ».

Lors de la séance du Conseil communal du 12 décembre 2023, le Municipal alors en charge des finances, de la durabilité, de la mobilité et des bâtiments annonçait sa démission avec effet immédiat, sans en avoir averti ses collègues de la Municipalité. Au-delà du droit de chacun de mettre fin à son mandat politique quand bon lui semble, la forme et la soudaineté



de cette annonce appellent néanmoins à un certain nombre de questions, ce d'autant plus qu'il s'agit d'une fonction au sein de l'Exécutif. Au vu de ce qui précède, il pose les questions suivantes à la Municipalité :

1. La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec le Municipal démissionnaire au cours des dernières semaines? S'est-il expliqué sur les raisons et la forme peu conventionnelle de son départ ?
2. La démission du boursier communal annoncée le même soir et celle du Municipal ont-elles un lien ?
3. Quelles sont les démarches immédiates qui ont été entreprises par la Municipalité ? Quelles sont les conditions-cadres de départ pour un Municipal dans un cas comme celui-ci (financières, administratives etc..) ?
4. Quelles sont les conditions cadre de départ pour un municipal dans un cas comme celui-ci ?
5. Ce départ soudain et non préparé a-t-il posé des problèmes dans le suivi des dossiers pour la Commune ? Toutes les informations nécessaires à la continuité du fonctionnement des dicastères dont le Municipal sortant avait la charge ont-elles malgré tout été transmises en bonne et due forme ?
6. Outre les engagements pris lors de la prestation de serment, y a-t-il des règles qui régissent le départ d'un membre de l'Exécutif (préavis, obligation de transmission des dossiers et des connaissances etc..) ?
7. Afin de préserver la bonne marche de l'administration, la Municipalité a-t-elle la possibilité de prendre des mesures afin d'éviter que de tels cas ne se reproduisent ?

Il remercie la Municipalité pour ses réponses qu'il souhaite de manière immédiate.

La Présidente demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

**M. Alain Monod, Syndic.** M. Pidoux ayant eu l'honnêteté d'avoir transmis ses questions auparavant, la Municipalité fait le choix d'y répondre évidemment immédiatement.

*1. La Municipalité a-t-elle eu des contacts avec le Municipal démissionnaire au cours des dernières semaines ? S'est-il expliqué sur les raisons et la forme peu conventionnelle de son départ ?*

Alors aucun des membres de la Municipalité ne s'attendait ou ne s'attend à avoir des explications de M. Mischler sur les raisons et la forme peu conventionnelle de son départ. Il ne sait pas s'il s'en est ouvert aux membres de son parti. Vous avez aussi probablement lu qu'il a refusé de répondre à 24 heures sur les raisons de son départ.

*2. La démission du boursier communal annoncée le même soir et celle du Municipal ont-elles un lien ?*

Évidemment lui seul pourrait répondre à cette question. Peut-être que la démission du boursier a peut-être accéléré les choses. C'est l'explication qu'il a à titre personnel. Une autre explication complètement personnelle, lorsque vous avez été syndic pendant 10 ans avec une majorité de votre côté, que vous perdez la syndiculture, que vous envisagez d'être conseiller d'Etat et que vous n'êtes pas choisi et pas réélu député, et qu'au 1<sup>er</sup> juillet de 2023, la majorité bascule au sein de la Municipalité, il peut imaginer qu'il y avait une certaine lassitude de sa part. Mais cette appréciation est purement personnelle.



*3. Quelles sont les démarches immédiates qui ont été entreprises par la Municipalité ? Quelles sont les conditions-cadres de départ pour un Municipal dans un cas comme celui-ci (financières, administratives etc..) ?*

Alors la première chose qu'il s'est empressé de faire le lendemain matin, c'était de lui couper les accès informatiques vu qu'il a démissionné sur le champ et aussi de l'empêcher d'accéder dans les bureaux de l'Administration en dehors des heures d'ouverture. Il y a également eu une communication au personnel annonçant ce départ. La Municipalité s'est réunie lors d'une séance spéciale le vendredi pour prendre les décisions qu'il vous a communiquées tout à l'heure quant à la reprise des dossiers du dicastère de M. Mischler.

*4. Quelles sont les conditions cadre de départ pour un municipal dans un cas comme celui-ci ?*

Alors pour être tout à fait transparent, tant bien même qu'il a présenté sa démission au 12 décembre, nous n'avons pas agi sur son salaire du mois de décembre. Par contre, depuis le 1<sup>er</sup> janvier, il n'y a plus de salaire en tant que municipal pour M. Mischler. Il rappelle ici que selon les décisions de l'époque, il y a une contribution patronale et une contribution salariale à la caisse de pension et à partir du moment où M. Mischler pourra prétendre aux prestations de la caisse intercommunale de pension, il les fera valoir en fonction de son revenu en tant que syndic auparavant et municipal ensuite.

*5. Ce départ soudain et non préparé a-t-il posé des problèmes dans le suivi des dossiers pour la Commune ?*

*Toutes les informations nécessaires à la continuité du fonctionnement des dicastères dont le Municipal sortant avait la charge ont-elles malgré tout été transmises en bonne et due forme ?*

Bien sûr que ça a posé des problèmes, il a fallu s'organiser. Il a fallu organiser le transfert des dossiers, organiser les séances qui étaient prévues, organiser toutes les délégations à différents conseils d'administration où il a fallu désigner des remplaçants. Ensuite, il y a le style de chacun, M. Mischler n'a pas forcément le même style que lui, ni le style de M. Perrin. Chacun a son style dans les approches avec l'Administration communale. Une démission en bonne et due forme aurait voulu effectivement que le sortant transmette les dossiers à la personne qui le remplace. Evidemment, les conditions ne le permettent pas et ne le permettront pas. Cela s'est très bien fait par exemple au départ de M. Jolliet, qui avait annoncé son départ au Conseil en décembre 2022 pour un départ au 30 juin 2023. Une fois la personne désignée par l'électeur pour le remplacer, il a rencontré Mme Good et il lui a transmis les dossiers. Il s'agit là d'une transmission usuelle.

*6. Outre les engagements pris lors de la prestation de serment, y a-t-il des règles qui régissent le départ d'un membre de l'Exécutif (préavis, obligation de transmission des dossiers et des connaissances etc..) ?*

Il n'y a pas vraiment de règles. Un municipal comme un conseiller fédéral ou une autre personne est parfaitement libre de décider du moment où il va partir. La seule règle qui est fixée dans la Loi sur les communes est qu'effectivement au changement de législature, l'ancienne Municipalité doit transmettre les dossiers à la nouvelle. C'est la seule règle qu'on trouve dans la Loi sur les communes.



7. *Afin de préserver la bonne marche de l'administration, la Municipalité a-t-elle la possibilité de prendre des mesures afin d'éviter que de tels cas ne se reproduisent ?*

Dans ce genre de situation, on peut prendre toutes les mesures qu'on veut mais il n'y a pas vraiment de possibilités pour que ça ne se reproduise plus. Ce genre de démission n'est pas courant.

**M. Stéphane Bruneau.** En remarque préliminaire, il informe de son intérêt en tant que président du Basket Club d'Épalinges.

Le 12 janvier dernier, 24heures titrait « Carence de terrains à Lausanne : le SLO est contraint de mettre 350 jeunes sur la touche », le journal titrait à nouveau le 24 janvier : « Région de Morges : un manque cruel de terrains de foot praticables toute l'année ». Ces deux titres montrent une réalité du manque d'infrastructures sportives dans notre Canton mais ce n'est que la partie immergée de l'iceberg. Car bien que ces articles concernent le football, ce sont tous les sports qui sont touchés. La principale cause de cette situation est l'essor démographique de notre Canton depuis de nombreuses années sans réflexion autre que construire des logements. Un récent sondage du Service cantonal de l'éducation physique et du sport montre que 36% des clubs sont dans l'obligation de refuser des membres et à 70% pour des raisons de manque d'infrastructures.

Même si Épalinges n'est pas nommée, il ne faut pas se leurrer, notre Commune vit la même situation et nos associations sportives se retrouvent dans l'obligation de refuser des inscriptions.

En effet, notre population a augmenté de près de 30% depuis 20 ans et les plans urbanistiques prévoient encore un accroissement de près de 25% par rapport à la population actuelle. Soit près de 90% d'augmentation depuis 2000. Dans le même temps, les infrastructures sportives pour accueillir nos concitoyens n'ont connu que les travaux effectués à Bois-Murat, déjà en sous-capacité.

En parallèle de ce manque d'infrastructures, les règlements communaux d'usage des installations sportives restreignent encore plus leur accès et multiplient les interlocuteurs : Municipalité pour obtenir des dérogations, Greffe et conciergerie pour les plannings, urbanisme pour l'obtention des clefs. Une complexité toute bureaucratique.

Enfin, les subventions municipales ne permettent pas aux différents clubs de financer l'esprit serein l'ensemble de leurs activités. En effet, celles-ci s'établissent à moins de CHF 50'000.- par an pour l'ensemble des associations sportives depuis de nombreuses années, soit moins de CHF 5.- par habitant. A titre de comparaison, le budget 2024 fait ressortir une dépense de CHF 219'000.- pour financer le déficit de Malley, et il ne parle pas des fonds mis à disposition pour les activités musicales, y compris le fond d'aide, car il ne peut y avoir d'opposition entre activités culturelles et sportives. Car, même si cela paraît peu crédible aux yeux de certains, la pratique sportive est une activité culturelle et sociale. Et malgré toutes ces difficultés, le FC Épalinges vient de remporter le mérite sportif vaudois, l'un de ses entraîneurs a été reconnu aussi l'année passée. Le BC Épalinges, pour la saison passée, c'est 3 titres de champions cantonaux, une coupe vaudoise et 2 demi-finales de coupe vaudoise. Il n'y a aucun doute que nos clubs sont formateurs, engagés et ne demandent qu'à mieux faire.

Par conséquent, il a trois questions à poser à la Municipalité :



- 1) Quelle politique pense-t-elle appliquer concernant le besoin de développement d'infrastructures dans les années à venir, sachant que la population Palinzarde va encore augmenter ?
- 2) Comment compte-t-elle, et dans quels délais, remédier à cette complexité bureaucratique, tant dans les interlocuteurs que dans les règlements communaux ?
- 3) La Municipalité prévoit-elle de réévaluer son soutien financier aux clubs Palinzards ?

Etant donné les questions posées, il ne s'attend pas à une réponse immédiate et il remercie la Municipalité de prendre le temps d'une réponse écrite.

La Présidente demande si cinq conseillers soutiennent cette interpellation, c'est le cas.

## **19. PROPOSITIONS INDIVIDUELLES ET DIVERS.**

**Mme Fabienne Bride.** Pour répondre à M. Monod sur le terme rétrograde, elle a envie de vous dire qu'au vu du résultat des votes sur les deux derniers postulats, elle pense vraiment être dans une commune rétrograde.

**Mme Patrizia Vinciguerra** est aussi très en colère et n'aimerait pas qu'on parte comme ça, cela ne lui plaît pas. Si elle a besoin d'une serviette hygiénique en urgence, elle aimerait pouvoir aller à la Commune. Elle émet donc un vœu pour la Municipalité, qu'elle étudie la possibilité de mettre à disposition de manière gratuite des protections hygiéniques dans les bâtiments communaux. Et elle tient à rectifier ce qui a été dit, l'intérêt porté par le Conseil n'était pas faible. Lorsque Mme Noémie Neumann Donegani a déposé son objet, Mme Good a rectifié en disant que c'était du ressort de l'école.

**M. Félix Schmidt** a une question sur les priorités de droite « Développer les priorités de petites droites pour calmer la vitesse et sécuriser les trafic ». Le Conseil a traité des propositions municipales pour introduire des zones à 30 km/h. En complément, une autre mesure à un effet certain sur l'aspect des vitesses, c'est la réintroduction des priorités de droite dans les carrefours de routes publiques. Ce type de mesure a été mis en place dans de nombreuses communes des environs, notamment en vue de faire respecter le 50 km/h dans les rues en traversée de localité. La visibilité médiocre de nombreux croisements oblige l'automobiliste à ralentir, observer et avancer prudemment. À son avis ça marche bien. Le risque est essentiellement d'augmenter momentanément le risque d'incident de tôle froissée sauf gravité humaine. À sa connaissance, cette mesure est obligatoire pour les zones 30 km/h mais facultatif pour les zones à 50 km/h ou plus. À sa connaissance toujours, il croit qu'il n'est pas possible d'introduire des priorités de droite sur les chemins privés débouchant sur le domaine public mais il semble que ce n'est pas toujours respecté non plus, les routes privées n'ayant en principe pas la priorité. A Épalinges, cette mesure a été introduite par endroit, en tout cas dans les zones 30 km/h. Récemment, la Municipalité a mis à l'enquête les aménagements pour le bus 44 sur le Polny. Les documents qui étaient à l'enquête ne mentionnent pas l'introduction de la priorité de droite dans les carrefours concernés. À la lecture de ces documents, il lui a paru intéressant d'avoir la possibilité d'introduire la priorité de droite sur les carrefours publics, notamment le long de cette



nouvelle ligne de bus, chemin de Vaugueny, chemin de Bois-Murat, Vaugueny-Moulins-Polny, Polny-Montéclard, etc. D'une manière plus générale, il serait intéressant d'analyser la possibilité de développer ces priorités à droite sur l'ensemble de la Commune. Il ajoute qu'à priori une telle mesure est peu chère et maintenant bien connue et acceptée et donc offre un excellent rapport qualité/coût/bénéfice. En résumé, il demande à la Municipalité si elle prévoit d'étudier la possibilité et l'opportunité d'introduire des priorités de droite sur l'ensemble du territoire communal afin de contribuer à ralentir et sécuriser le trafic et en particulier d'intégrer cette réflexion dans le cadre des travaux prochains liés au bus 44.

**M. Michael Mäder** déclare ses intérêts. Il n'a pas d'enfants et n'est pas une femme mais il voudrait juste dire qu'il comprend le fait d'être en colère parce qu'on se fait minoriser. Cela a déjà été le cas pour lui, il a été minorisé plus d'une fois ici et ailleurs. Mais ce serait quand même bien d'accepter ce qui est décidé ici en séance du Conseil. Tout à l'heure, au sein des Vert'libéraux, ils ont discuté sur la question si les socialistes pourraient transformer ce postulat en interpellation. Il s'est rendu vers les personnes concernées pour en discuter et puis droit après on entend ce genre de propos, c'est un peu dommage.

**M. Erich Dürst** adresse un vœu sur les jardins potagers. Il y a beaucoup de jardin dans notre Commune avec des gens qui aimeraient cultiver des légumes pour manger local et sain. Mais nous avons la dioxine. Son vœu consisterait à réfléchir de quelle manière on pourrait peut-être accompagner les familles concernées par la dioxine. Une petite aide financière (peut-être via le FEED) pour par exemple décaper une partie de la terre pour pouvoir amener de la terre qui ne représente pas de danger pour la santé.

Il n'y a pas d'autres propositions. La Présidente clôt la séance et souhaite un bon retour chez vous.

La séance est levée à 22h52

Épalinges, le 27 mars 2024.

La Présidente :

Anne-Marie Fischer



La Secrétaire :

Fabienne Gheza